

BNP PARIBAS (Canada)

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

BNP PARIBAS (Canada)

États financiers consolidés

Table des matières		Notes afférentes aux états financiers consolidés	
	Page		Page
États financiers consolidés			
Rapport de l'auditeur indépendant	1	1. Renseignements sur la société	8
Bilan consolidé	3	2. Base d'établissement des états financiers consolidés	8
État consolidé des résultats	4	3. Principales méthodes comptables	11
État consolidé du résultat global	5	4. Compensation d'actifs et de passifs	22
État consolidé de la variation des capitaux propres	6	5. Valeurs mobilières	25
État consolidé des flux de trésorerie	7	6. Prêts et acceptations	28
Notes afférentes aux états financiers consolidés	8	7. Immobilisations corporelles	33
Information sur les filiales	83	8. Goodwill et immobilisations incorporelles	34
		9. Autres actifs	35
Renseignements supplémentaires (non audités)	84	10. Dépôts	36
		11. Autres passifs	37
		12. Dette subordonnée	38
		13. Capitaux propres	39
		14. Rémunération fondée sur des actions	42
		15. Information sectorielle	44
		16. Impôt sur le résultat	46
		17. Avantages consentis au personnel	48
		18. Garanties, engagements et éventualités	53
		19. Instruments financiers dérivés	55
		20. Juste valeur des instruments financiers	58
		21. Gestion des risques découlant des instruments financiers	65
		22. Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt	75
		23. Opérations entre parties liées	78
		24. Frais autres que d'intérêts	80
		25. Transfert d'engagements clientèles à la Succursale	81
		26. Événements subséquents	82



Le 16 avril 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'actionnaire de BNP PARIBAS (Canada)

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BNP PARIBAS (Canada), qui comprennent les bilans consolidés aux 31 décembre 2014 et 2013, et les états consolidés des résultats, du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013, ainsi que les notes afférentes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) Canada H3B 2G4
T : +1 514 205-5000, F : +1 514 876-1502, www.pwc.com/ca/fr*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BNP PARIBAS (Canada) aux 31 décembre 2014 et 2013 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A127593

Bilan consolidé

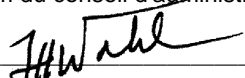
Au 31 décembre


(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2014	2013
		\$	\$
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		5 883	8 167
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		313 017	179 393
Valeurs mobilières	5		
Titres disponibles à la vente		520 348	1 657 768
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		-	194 291
		520 348	1 852 059
Titres acquis en vertu de conventions de revente		-	295 671
Prêts et acceptations	6		
Prêts hypothécaires		5 867	6 632
Prêts aux entreprises, aux gouvernements et autres		316 308	1 208 648
		322 175	1 215 280
Provision pour pertes sur créances		(54 701)	(51 674)
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		-	695
		267 474	1 164 301
Autres			
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	19	82 579	55 487
Intérêts et dividendes à recevoir		2 729	3 787
Immobilisations corporelles	7	50	7 924
Actif d'impôt différé	16	6 263	12 110
Autres actifs	9	98 004	119 855
		189 625	199 163
Total de l'actif		1 296 347	3 698 754
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	10		
Particuliers		152	139
Entreprises et gouvernements		214 221	2 305 413
Institutions de dépôts		6 270	185 219
		220 643	2 490 771
Autres			
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	19	76 418	50 559
Intérêts et commissions à payer		43	843
Acceptations		-	695
Autres passifs	11	51 914	66 603
		128 375	118 700
Dettes subordonnées	12	-	170 000
Total du passif		349 018	2 779 471
Capitaux propres	13		
Capital-actions		532 733	532 733
Réserve		(1 545)	1 095
Bénéfices non répartis		417 680	394 878
Cumul des autres éléments du résultat global		(1 539)	(9 423)
Total des capitaux propres		947 329	919 283
Total du passif et des capitaux propres		1 296 347	3 698 754

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,


Président du conseil


Présidente et chef de la direction

État consolidé des résultats

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2014	2013
		\$	\$
Revenus d'intérêts et de dividendes			
Prêts		20 294	29 240
Titres disponibles à la vente	5c)	13 877	17 266
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	5c)	387	3 556
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées		2 080	1 004
		36 638	51 066
Charges d'intérêts			
Dépôts et autres passifs		10 495	20 549
Dette subordonnée		2 826	3 213
		13 321	23 762
Revenus nets d'intérêts et de dividendes		23 317	27 304
Autres produits			
Commissions sur engagements par signature		5 973	23 131
Revenus de services		2 080	6 512
Commissions sur placements de titres		1 000	506
Gain net sur les titres disponibles à la vente		1 499	2 754
Profit net découlant des activités de négociation		11 848	7 789
Revenus d'opérations pour le compte de sociétés liées et autres produits		9 477	14 814
		31 877	55 506
Produit net bancaire		55 194	82 810
Recouvrement de pertes sur créances	6d)	1 459	1 261
		56 653	84 071
Frais autres que d'intérêts			
Salaires et avantages sociaux		13 657	31 874
Locaux et matériel, incluant l'amortissement		2 380	7 491
Perte de valeur au titre du goodwill	8	-	3 400
Autres charges	24b)	10 743	17 335
		26 780	60 100
Bénéfice avant impôt		29 873	23 971
Impôt sur le résultat	16	7 071	6 096
Bénéfice net de l'exercice		22 802	17 875

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2014	2013
		\$	\$
Bénéfice net de l'exercice		22 802	17 875
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	16		
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net			
Perte nette latente à la conversion de devises des états financiers d'une filiale		(1 089)	(1 016)
Profit net latent sur les titres disponibles à la vente		783	2 103
Reclassement en résultat net du profit réalisé sur les titres disponibles à la vente		(3 113)	(2 017)
Total des éléments qui seront reclassés dans le résultat net		(3 419)	(930)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Réévaluation des obligations de prestation sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		(1 901)	2 779
Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		(1 901)	2 779
		(5 320)	1 849
Résultat global de l'exercice		17 482	19 724

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital- actions ordinaires	Capital- actions privilégiées	Réserve	Cumul des autres éléments du résultat global	Bénéfices non répartis	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2012	532 533	200	1 041	(11 272)	377 003	899 505
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	17 875	17 875
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat de l'exercice	-	-	-	1 849	-	1 849
Résultat global de l'exercice	-	-	-	1 849	17 875	19 724
Transactions avec l'actionnaire, comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Rémunération fondée sur des actions	-	-	54	-	-	54
Solde au 31 décembre 2013	532 533	200	1 095	(9 423)	394 878	919 283
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	22 802	22 802
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat de l'exercice	-	-	-	(5 320)	-	(5 320)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	(5 320)	22 802	17 482
Excédent relatif à la vente d'engagements clientèles (note 13b)	-	-	15 434	-	-	15 434
Obligations de prestations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi transférées à la Succursale (note 13c)	-	-	(18 074)	13 204	-	(4 870)
Solde au 31 décembre 2014 (note 13)	532 533	200	(1 545)	(1 539)	417 680	947 329

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Bénéfice net de l'exercice	22 802	17 875
Ajustements visant à déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles		
Amortissement des immobilisations corporelles	518	1 492
Amortissement des immobilisations incorporelles	52	135
Rémunération fondée sur des actions	-	54
Recouvrement de pertes sur créances	(1 459)	(1 261)
Perte de valeur au titre du goodwill	-	3 400
Impôt différé	1 419	870
Gain découlant de la cession de titres disponibles à la vente	(4 197)	(2 754)
Gain sur remboursement anticipé de la dette subordonnée	(1 164)	-
Variation des actifs et des passifs opérationnels, montant net		
Variation des prêts, montant net	(157 780)	209 042
Variation des dépôts, montant net	(1 206 040)	514 500
Variation des titres acquis en vertu de conventions de revente	295 671	(125 608)
Variation des instruments dérivés à la juste valeur – actifs	(27 092)	(2 394)
Variation des instruments dérivés à la juste valeur – passifs	25 858	2 883
Variation des titres à la juste valeur par le biais du résultat net, montant net	194 291	114 808
Autres, montant net	35 591	(41 255)
	(821 530)	691 787
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation nette des dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	(133 624)	(104 915)
Achats de titres disponibles à la vente	(4 380 131)	(4 076 473)
Échéances de titres disponibles à la vente	4 576 046	1 270 548
Produit de la vente de titres disponibles à la vente	946 886	2 217 484
Acquisition d'immobilisations corporelles, montant net	(73)	(5 156)
Acquisition d'immobilisations incorporelles, montant net	(19)	(15)
Transfert des activités à la Succursale (note 25)	(34 703)	-
	974 382	(698 527)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette subordonnée	(168 836)	(18 000)
Incidence des variations du taux de change sur les mouvements de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	13 700	26 460
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, montant net		
	(2 284)	1 720
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		
	8 167	6 447
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		
	5 883	8 167
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent ce qui suit :		
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès de la Banque du Canada et d'autres banques	5 883	8 167
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie		
Intérêts versés	14 122	23 724
Impôt sur le résultat payé	3 227	14 735
Intérêts et dividendes reçus	37 695	52 692

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

1. Renseignements sur la société

BNP PARIBAS (Canada) (la « Banque ») est une filiale de BNP PARIBAS S.A. (France) (la « Banque mère »). Elle effectue ses opérations bancaires au Canada en vertu de lettres patentes émises par le ministre des Finances du Canada, conformément à la Loi sur les banques (la « Loi »). La Banque est mentionnée à l'annexe II de la Loi.

Le siège social de la Banque est situé au 1981, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 2W8. Les états financiers consolidés de la Banque aux 31 décembre 2014 et 2013 et pour les exercices terminés à ces dates concernent la Banque et ses filiales, comme il est décrit dans la section intitulée « Information sur les filiales » (collectivement, la « Banque » et individuellement, les « entités du Groupe »). Les activités de la Banque portent essentiellement sur les services de banque de financement et d'investissement ainsi que sur la négociation dans le secteur de l'énergie.

En date du 1^{er} mai 2014, la Banque a cédé la majeure partie de son portefeuille d'engagements clientèles à la succursale canadienne de la Banque mère (la « Succursale ») (note 25).

Les activités principales des filiales sont décrites dans la section « Information sur les filiales ».

2. Base d'établissement des états financiers consolidés

2.1 Généralités

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 16 avril 2015.

b) Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens (\$) qui constitue également la monnaie fonctionnelle de la Banque. Chaque entité de la Banque détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments compris dans les états financiers de chaque entité sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle.

Sauf indication contraire, l'information financière présentée en dollars canadiens a été arrondie au millier près.

d) Utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige de la direction qu'elle pose des jugements, fasse des estimations et formule des hypothèses, qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

2. Base d'établissement des états financiers consolidés (suite)

2.1 Généralités (suite)

d) Utilisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses (suite)

Cette situation s'applique en particulier :

- à l'utilisation de modèles élaborés à l'interne pour évaluer les positions dans les instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, aux calculs de la juste valeur d'instruments financiers non cotés qui sont classés comme des « actifs financiers disponibles à la vente », des « actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », ou des « passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », et plus généralement aux calculs de la juste valeur d'instruments financiers assujettis aux exigences en matière d'informations à fournir relatives à la juste valeur;
- lorsqu'il faut déterminer si un marché est actif ou inactif, aux fins de l'utilisation d'une technique d'évaluation;
- aux pertes de valeur sur les actifs financiers à revenu variable classés comme étant disponibles à la vente;
- aux tests de dépréciation portant sur des immobilisations incorporelles;
- à la pertinence de la désignation de certains instruments dérivés comme les couvertures de la juste valeur, et à l'évaluation de l'efficacité de la couverture;
- à l'évaluation des provisions pour éventualités et charges;
- aux provisions pour pertes sur créances;
- à l'évaluation de l'obligation au titre des prestations constituées et des autres avantages du personnel.

C'est également le cas pour les hypothèses appliquées pour évaluer la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des évaluations aux paramètres ne pouvant pas être observés.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle ces estimations sont révisées ainsi que dans les périodes ultérieures touchées par ces révisions.

Les renseignements sur les aspects significatifs de l'incertitude relative aux estimations et des jugements essentiels à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont fournis à la note 3.

2.2 IFRS publiées mais non encore en vigueur

La Banque n'a pas appliqué les nouvelles IFRS ni les IFRS modifiées suivantes, qui ont été publiées mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur :

IFRS 15	<i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients</i>
IFRS 9	<i>Instruments financiers</i>

Ces normes seront en vigueur dans les années futures.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

2. Base d'établissement des états financiers consolidés (suite)

2.2 IFRS publiées mais non encore en vigueur (suite)

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les contrats de location et les instruments financiers. L'IFRS 15 remplace ainsi les principales normes de comptabilisation des produits dont l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs et les passifs financiers ainsi que de dépréciation et de comptabilité de couverture. Les principales exigences d'IFRS 9 sont les suivantes :

- IFRS 9 exige que tous les actifs financiers comptabilisés entrant dans le champ d'application d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, soient évalués selon les caractéristiques de leur flux de trésorerie et en se basant sur le modèle d'affaires selon lequel les instruments financiers sont gérés. Les actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net à moins que certaines conditions soient respectées et qu'il soit permis de les évaluer au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le classement et l'évaluation des passifs demeurent généralement inchangés, sauf dans le cas des passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.
- Dans ce dernier cas, l'IFRS 9 exige que l'incidence du risque de crédit propre à la Banque soit présentée dans les autres éléments du résultat global. Auparavant, en vertu d'IAS 39, l'intégralité du montant de la variation de la juste valeur du passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net était comptabilisée en résultat net.

L'IFRS 9 introduit un modèle unique de dépréciation des actifs financiers qui s'appuie sur les pertes sur créances attendues, ce qui fait que des pertes sur créances seront comptabilisées peu importe si un événement générateur de pertes a eu lieu ou non. Le modèle mettant en jeu les pertes sur créances attendues s'appliquera à la plupart des instruments financiers non évalués à la juste valeur, en particulier sur les prêts et acceptations. Ce modèle exigera la comptabilisation des pertes sur créances sur un horizon de douze mois en ce qui a trait aux prêts productifs, et la comptabilisation des pertes sur créances attendues sur la durée de vie des prêts à l'égard desquels le risque de crédit aura fortement augmenté depuis leur comptabilisation initiale.

L'IFRS 9 introduit également un nouveau modèle aux fins de la comptabilité de couverture qui élargit l'éventail des éléments couverts et des risques admissibles à la comptabilité de couverture et harmonise la comptabilité de couverture plus étroitement avec la gestion des risques. Le nouveau modèle ne prévoit plus de mesures quantitatives en matière d'évaluation de l'efficacité et il ne permet pas de mettre fin à la désignation d'une couverture.

L'IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son adoption anticipée est permise. De plus, les exigences de présentation relatives au risque de crédit qui nous est propre peuvent être adoptées avant les autres exigences de l'IFRS 9. La Banque évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

2. Base d'établissement des états financiers consolidés (suite)

2.3 Modifications de méthodes comptables

Le 1^{er} janvier 2014, la Banque a adopté de façon rétrospective les modifications apportées aux normes suivantes qui n'ont eu aucune incidence significative sur les montants présentés dans les états financiers :

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Ces modifications précisent les critères relatifs à la compensation des actifs et des passifs financiers, notamment le droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'opérer compensation ainsi que la réalisation de l'actif et le règlement du passif simultanément. L'adoption des modifications apportées à l'IAS 32 n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Banque.

IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. L'objectif de ces modifications est de limiter l'obligation de divulgation de la valeur recouvrable d'actifs non financiers pour lesquels une perte ou une reprise de valeur a été comptabilisée au cours de l'exercice. Ces modifications accroissent et clarifient de plus les exigences d'informations à fournir lorsque la valeur recouvrable est déterminée selon la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Ces modifications permettent le maintien de la comptabilité de couverture lorsqu'une contrepartie à un instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture est remplacée par une contrepartie centrale ou une entité agissant en cette qualité et que certaines conditions sont remplies.

3. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers de la Banque ont été préparés conformément aux IFRS. Ces états financiers sont également en conformité avec la Loi sur les banques qui prévoit que, sauf indication contraire du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »), les états financiers sont préparés conformément aux IFRS. Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers sont résumées ci-après. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS et elles ont été appliquées de manière cohérente pour toutes les périodes présentées dans ces états financiers.

3.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers comprennent les actifs, les passifs ainsi que les résultats de la Banque et de ses filiales après élimination des transactions et des soldes intersociétés.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés au moyen de la méthode d'acquisition, ce qui implique la comptabilisation d'actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles auparavant non comptabilisées) et de passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, mais excluant la restructuration future) des entreprises acquises à la juste valeur. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé à titre de goodwill. Si le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, l'escompte lors de l'acquisition est comptabilisé directement à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice où a été faite l'acquisition.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont compris dans les comptes consolidés de résultat à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition et jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas.

Des ajustements ont été apportés aux méthodes comptables des filiales, au besoin, afin qu'elles soient conformes aux méthodes adoptées par la Banque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts non productifs d'intérêts d'autres banques, y compris les dépôts auprès de la Banque du Canada.

b) Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques

Les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques sont comptabilisés au coût amorti. Les revenus d'intérêts sur ces dépôts sont reconnus selon la comptabilité d'exercice.

3.3 Actifs financiers et passifs financiers

a) Date de comptabilisation

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle la Banque devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Cela inclut les transactions normalisées, à savoir les achats ou les ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison d'actifs dans le délai défini par la réglementation ou par une convention sur le marché.

b) Classement

Le traitement comptable appliqué aux instruments financiers dépend de la catégorie dans laquelle l'instrument est classé. Le classement des instruments financiers dépend principalement de la finalité de l'acquisition des actifs et des passifs, et de l'intention de la direction au moment de l'acquisition, ainsi que des caractéristiques de ces actifs et de ces passifs. Sauf dans certaines circonstances exceptionnelles, le classement initial ne peut pas être modifié.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers sont traités comme des dérivés séparés et comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et aux caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même classé ou désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés séparés du contrat hôte sont comptabilisés à la juste valeur dans le portefeuille de négociations et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat.

c) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

i. Instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Il s'agit des actifs et des passifs financiers qui ont été achetés ou engagés dans l'objectif principal de générer un profit à court terme. Ces instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Les profits et pertes réalisés ainsi que toute variation de la juste valeur sont constatés à l'état consolidé des résultats au poste « Profit net découlant des activités de négociation » dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats au poste « Revenus d'intérêts et de dividendes ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.3 Actifs financiers et passifs financiers (suite)

c) Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (suite)

ii. Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

En vertu des normes comptables, la Banque a le droit de désigner comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net des instruments financiers qui n'ont pas été achetés ou engagés dans l'objectif principal de générer un profit à court terme. Les instruments financiers doivent avoir été désignés comme tels lors de l'acquisition initiale. Le choix est irrévocable. En plus de l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, les normes comptables et le BSIF imposent d'autres restrictions quant à l'utilisation de cette désignation.

Les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de juste valeur sont constatés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé des résultats au poste « Profit net découlant des activités de négociation » dans la période au cours de laquelle elle se produit.

La Banque a fait le choix de désigner les billets indexés sur actions comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net car le risque lié à la variation de la juste valeur des billets découlant de la variation des actions sous-jacentes est couvert par des instruments financiers dérivés. Ainsi, la désignation des billets indexés sur actions en vertu de l'option de juste valeur permet de mieux harmoniser le résultat comptable avec la façon dont le portefeuille est géré. Ces billets sont classés dans les dépôts d'entreprises et de gouvernements. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats au poste « Charges d'intérêts ».

d) Prêts et créances et autres passifs financiers

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsque la Banque choisit de comptabiliser les prêts et créances à la juste valeur par le biais du résultat net dans le cadre d'une stratégie de couverture de la juste valeur. Les dépôts, autres que ceux désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, et les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

e) Titres disponibles à la vente

Les instruments financiers qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme prêts et créances sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur. La variation de la juste valeur pour l'exercice est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Les profits et les pertes réalisés à la suite de la cession d'instruments financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats au poste « Gain net sur les titres disponibles à la vente » dans la période au cours de laquelle ils se produisent. Les coûts de transaction sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats au poste « Revenus d'intérêts et de dividendes ». Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, la perte latente est immédiatement comptabilisée à l'état consolidé des résultats. Les facteurs utilisés pour déterminer si la juste valeur a subi une baisse comprennent la durée et l'importance de cette baisse, le bilan et les perspectives de l'émetteur, et la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de la juste valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.3 Actifs financiers et passifs financiers (suite)

e) Titres disponibles à la vente (suite)

Tout recouvrement subséquent de la juste valeur d'un actif financier déprécié disponible à la vente est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global.

f) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est la somme qui serait reçue pour la vente d'un actif ou payée pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date du bilan est fondée sur leur prix de marché coté ou leur prix coté par les courtiers, à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, sans déduction de frais de transaction.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non négociés sur des marchés actifs est établie au moyen des techniques d'évaluation appropriées. De telles techniques comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés, la comparaison à des instruments semblables pour lesquels des prix observables sur le marché existent, des modèles d'évaluation des options, des modèles de crédit et d'autres modèles d'évaluation pertinents.

Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moyen des techniques d'évaluation dans lesquelles les transactions courantes sur le marché ou des données observables sur le marché ne sont pas disponibles. La juste valeur est déterminée selon un modèle d'évaluation qui a été testé par rapport aux prix et aux intrants des transactions sur le marché réel et en utilisant la meilleure estimation de la Banque relativement aux hypothèses des modèles les plus appropriées. Les modèles sont ajustés en fonction de l'écart entre les cours acheteurs et vendeurs afin de refléter le coût de liquidation des positions, les ajustements de l'évaluation du débit et du crédit, l'écart de liquidité et les limites des modèles.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des détails supplémentaires sur la façon dont les instruments financiers sont évalués, sont présentés à la note 20.

g) Titres achetés en vertu de conventions de revente

Les titres achetés en vertu de conventions de revente représentent les sommes que la Banque recevra en contrepartie de son engagement de revendre les titres achetés à son vendeur d'origine à une date donnée et à un prix prédéterminé. La Banque comptabilise ces titres comme s'il s'agissait de prêts.

3.4 Prêts

Les prêts sont inscrits à leur montant en capital, déduction faite de la provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Un prêt est considéré comme douteux lorsque, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité ou d'une partie du capital ou de l'intérêt ou lorsque survient un retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt ou de capital, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Dans tous les cas, les prêts sont classés comme douteux lorsqu'un paiement est en souffrance depuis 180 jours, à l'exception des créances garanties ou assurées par le gouvernement du Canada ou d'une province, ou encore par un organisme du gouvernement du Canada, qui sont classées comme douteuses lorsqu'une échéance d'intérêt ou de capital est en retard de 365 jours.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.4 Prêts (suite)

Le jugement de la direction est utilisé dans la détermination du caractère douteux d'un prêt et dans l'estimation des montants et de la périodicité des flux monétaires futures servant à calculer la provision pour perte sur créances.

Les provisions pour pertes réduisent la valeur comptable des prêts par le biais du compte de dotation pour provisions et la perte sur prêts est constatée à l'état consolidé des résultats au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Les prêts douteux sont comptabilisés à leur valeur de réalisation estimative, laquelle est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt inhérent au prêt. Un prêt ne peut cesser d'être considéré comme douteux que si les paiements de capital et d'intérêts redeviennent totalement à jour.

Les commissions perçues à l'égard des nouveaux prêts et des prêts restructurés ou renégociés sont considérées comme des ajustements du rendement de ces prêts et sont reportées et amorties au poste « Revenus d'intérêts et de dividendes » sur la durée estimative de tels prêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions d'engagement sont reconnues dans les « Autres produits » sur la durée de l'engagement s'il est improbable qu'un prêt en résulte. Sinon, elles sont reconnues dans les « Revenus d'intérêts et de dividendes » sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées au poste « Autres produits » à la signature de l'entente de syndication.

3.5 Provision pour pertes sur créances

À la date de clôture, la Banque détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

La Banque maintient des provisions pour pertes sur créances dont les montants sont considérés comme suffisants pour absorber les pertes probables découlant de ses portefeuilles de prêts. La provision pour pertes sur créances est liée aux prêts et aux instruments de crédit.

La provision pour pertes sur créances est rehaussée par la dotation aux provisions pour pertes sur créances imputées au résultat et réduites par les radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été achevées et qu'il est peu probable que d'autres montants puissent être recouverts. La provision pour pertes sur créances comprend les provisions spécifiques et la provision collective.

Le modèle de la détermination de la provision collective prend en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaut, les pertes en cas de défaut et le facteur de conversion, s'il y a lieu.

La provision collective reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles, imputables à la détérioration de la qualité du crédit, liées aux prêts et aux instruments de crédit qui n'ont pas encore été classés comme prêts douteux. La provision collective est estimée trimestriellement selon les meilleures estimations de la direction, des analyses statistiques des pertes historiques des dernières années, le niveau de provisions actuel, les conditions économiques et de marché et le changement dans la composition du portefeuille.

Les actifs acquis en règlement d'un prêt et classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de vente. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les actifs saisis sont mesurés initialement est constaté au poste « Provision pour pertes sur créances ». Toute variation ultérieure de leur juste valeur, qui n'excède pas les pertes cumulées antérieurement comptabilisées, est constatée au poste « Autres produits ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.6 Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations sont des instruments négociables à court terme émis par des clients de la Banque à des tiers et garantis par la Banque. Les engagements éventuels de la Banque au titre d'engagements par acceptations bancaires et documentaires sont inscrits au passif au poste « Acceptations » dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats au poste « Autres produits ». Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût.

3.7 Location

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord et d'évaluer si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif spécifique et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

a) La banque en tant que preneur

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des éléments loués ne sont pas transférés à la Banque constituent des contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés à titre de charges à l'état consolidé des résultats de façon linéaire pendant toute la durée du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés à titre de charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

b) La Banque en tant que bailleur

Les contrats de location conclus par la Banque à titre de bailleur sont classés à titre de contrats de location-financement. Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au locataire la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Ce contrat est considéré comme un prêt au locataire en vue de financer l'achat de l'actif.

La valeur actualisée des paiements au titre des contrats de location, majorée de toute valeur résiduelle, est comptabilisée à titre de créance. Le bénéfice net découlant du contrat de location conclu par le bailleur est équivalent au montant des intérêts sur le prêt et est comptabilisé à l'état consolidé des résultats comme revenu d'intérêts. Les paiements au titre de contrats de location sont répartis sur la durée du contrat de location et sont attribués à la réduction du capital et aux intérêts de façon à ce que le bénéfice net tienne compte d'un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net dans le contrat de location. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le bénéfice non gagné sur les contrats de location-financement est comptabilisé à titre de réduction des prêts et porté mensuellement au bilan consolidé afin de générer un taux de rendement constant sur la durée du contrat de location. Les contrats de location-financement sont inclus dans les prêts à des entreprises et des gouvernements au bilan consolidé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé de façon linéaire sur la durée d'utilité estimative de ces immobilisations, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

Mobilier et équipement	6 ans
Matériel informatique	de 3 à 5 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du contrat de location connexe ou sur leur durée d'utilité estimative, selon la plus courte des deux. Les profits et les pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés au poste « Autres produits ».

Les méthodes d'amortissement, la durée d'utilité et la valeur résiduelle sont revues annuellement et modifiées si les changements de circonstances le justifient.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent que ces actifs pourraient être dépréciés.

3.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels utilisés par la Banque. Elles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité estimative, qui n'excède pas cinq ans. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée en comparant leur valeur comptable à leur valeur recouvrable. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé au poste « Autres charges » à l'état consolidé des résultats.

3.10 Activités liées au gaz naturel

a) Comptabilisation des produits tirés des activités liées au gaz naturel

L'un des objectifs d'affaires d'une filiale est de conclure des contrats d'entreposage et de retrait de gaz à des fins de transaction, en vertu desquels le gaz naturel est injecté et retiré à des prix prédéfinis pour une période prédéfinie. Les produits tirés des activités liées au gaz naturel sont comptabilisés dans la période à partir de laquelle l'injection physique de gaz a lieu et sont constatés sur une base linéaire. Les contrats à terme de gré à gré de gaz naturel sont comptabilisés à titre de dérivés jusqu'au retrait physique.

b) Débiteurs au titre des activités liées au gaz naturel

Les débiteurs sont liés à la vente de gaz naturel par une filiale qui procède à une vérification de la solvabilité des clients potentiels avant toute transaction initiale et injection physique de gaz en vertu des contrats d'entreposage et de retrait.

c) Stocks de gaz naturel

Les stocks d'une filiale sont constitués de gaz naturel entreposé et acquis principalement dans le but de le vendre à court terme et d'en tirer un profit en raison des fluctuations de prix. Les stocks sont comptabilisés à la juste valeur en fonction du cours acheteur à la date de clôture d'exercice, déduction faite des frais de vente. Comme l'IAS 2 ne s'applique pas à l'évaluation des stocks, les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats. La Banque ne dispose d'aucun stock de gaz naturel aux 31 décembre 2014 et 2013.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.11 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se compose de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui sera vraisemblablement à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice, au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement de l'impôt à payer relativement aux exercices précédents.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs pour la communication d'informations financières et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux différences temporelles suivantes : la comptabilisation initiale du goodwill, la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat comptable ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'imposition qui seront probablement appliqués aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des passifs d'impôt exigible par des actifs d'impôt exigible, et qu'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt et des différences temporelles déductibles, dans la mesure où il est probable qu'il existera un bénéfice imposable futur auquel ces différences temporelles pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

3.12 Conversion des devises

L'actif et le passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de l'exercice. Les profits et les pertes découlant de la conversion des devises sont inclus au poste « Autres produits » à l'état consolidé des résultats.

L'actif et le passif des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice tandis que les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice. Les profits ou les pertes latents découlant de la conversion des comptes de ces filiales sont comptabilisés après impôt dans les autres éléments du résultat global.

3.13 Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des contrats d'instruments dérivés tels que des contrats de change, des contrats à terme sur taux d'intérêt, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des swaps de devises, des options et des swaps de marchandises. La Banque a recours à de tels contrats aux fins de négociation et aux fins de gestion de l'actif et du passif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.13 Instruments financiers dérivés (suite)

Les instruments financiers dérivés aux fins de négociation sont ceux auxquels la Banque a recours pour aider les clients à gérer leurs risques de change et de taux d'intérêt ainsi que ceux qu'elle utilise pour son propre compte en vue de tirer profit des fluctuations éventuelles du marché. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur et à titre d'actifs lorsque leur juste valeur est positive ou à titre de passif lorsque leur juste valeur est négative.

Les profits et les pertes réalisés ou latents sont constatés au poste « Profit net découlant des activités de négociation ». La contrepartie est comptabilisée au poste « Instruments financiers dérivés à la juste valeur » à titre d'actif ou de passif, selon le cas.

Les instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction et non admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur au poste « Instruments financiers dérivés à la juste valeur », à titre d'actifs ou de passifs. Toute variation de la juste valeur est constatée au poste « Profit net découlant des activités de négociation ».

a) Comptabilité de couverture

La Banque a recours à des instruments dérivés pour gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit, incluant le risque découlant des transactions prévues et des engagements fermes. Afin de gérer les risques particuliers, la Banque applique la comptabilité de couverture pour les transactions qui satisfont à des critères définis.

Au moment de la création de la relation de couverture, la Banque prépare une documentation décrivant toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que son objectif et sa stratégie en matière de gestion des risques. La Banque détermine aussi la date d'entrée en vigueur de l'opération de couverture et évalue dans quelle mesure les instruments dérivés utilisés dans le cadre des transactions de couverture contribuent de manière efficace à compenser les variations de la juste valeur des éléments couverts, tant au moment de la création de la couverture qu'au cours de sa durée de vie.

L'efficacité est revue sur une base trimestrielle au moyen d'analyses de corrélation entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Un produit dérivé n'est plus désigné comme couverture dans les cas suivants :

- l'élément couvert est vendu ou arrive à échéance;
- la couverture n'est plus efficace;
- la Banque met fin à la désignation de couverture lorsqu'il n'est plus probable que la transaction prévue se réalisera essentiellement de la manière ou au moment indiqués lors de la mise en place de la relation de couverture.

Le profit ou la perte résultant de l'abandon de la relation de couverture doit être comptabilisé à l'état consolidé des résultats au poste « Profit net découlant des activités de négociation ».

b) Couverture de la juste valeur

Les instruments financiers dérivés désignés comme couvertures de la juste valeur se composent principalement de swaps de taux d'intérêt auxquels la Banque a recours pour gérer les fluctuations liées aux taux d'intérêt des postes du bilan consolidé. Afin de répondre aux exigences en matière de comptabilité de couverture, les dérivés doivent compenser en grande partie le risque lié à l'élément couvert et doivent être désignés comme tel au moment de la conclusion du contrat relatif aux dérivés.

Toutes les variations de la juste valeur de l'élément couvert et de l'instrument financier de couverture sont comptabilisées au bénéfice de l'exercice au poste « Profit net découlant des activités de négociation » dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.13 Instruments financiers dérivés (suite)

c) Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans d'autres instruments financiers. Les dérivés incorporés sont traités comme des instruments financiers distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, que les termes des dérivés incorporés sont les mêmes que ceux d'un dérivé autonome et que le contrat combiné n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et toute variation subséquente est comptabilisée à l'état consolidé des résultats au poste « Profit net découlant des activités de négociation ».

3.14 Contrats de dépôt indexés sur actions

Certains dépôts de la Banque, comme les billets indexés sur actions dont l'obligation diffère selon le rendement d'actions ou d'indices boursiers, garantissent à l'investisseur la valeur de leur placement initial à l'échéance. Les obligations au titre du paiement variable intégrées dans ces contrats sont comptabilisées à la juste valeur, et les variations de cette juste valeur sont comptabilisées au poste « Profit net découlant des activités de négociation » au fur et à mesure qu'elles se produisent.

3.15 Honoraires et commissions

Les produits et les charges liés aux honoraires et aux commissions, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif sur un actif ou un passif financier, sont compris dans l'évaluation du taux d'intérêt effectif.

Les autres produits liés aux honoraires et aux commissions, incluant les frais de gestion de compte et les honoraires tirés des activités de syndication, sont comptabilisés à mesure que les services connexes sont rendus. Lorsqu'un engagement de prêt ne devrait pas donner lieu au prélèvement d'un prêt, les honoraires connexes liés à l'engagement de prêt sont comptabilisés de façon linéaire sur la période de l'engagement.

3.16 Avantages consentis au personnel

La Banque offre à ses salariés un régime de retraite comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies n'occasionnent aucune obligation pour la Banque. Le montant des cotisations de l'employeur à payer au cours de la période est comptabilisé à titre de charges. Seuls les régimes à prestations définies occasionnent une obligation et sont évalués et comptabilisés à titre de passifs.

La Banque comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages du personnel ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Par conséquent, la Banque suit les méthodes comptables suivantes :

- l'actif ou le passif net au titre du régime à prestations définies est établi au moyen de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et les coûts prévus des soins de santé;

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.16 Avantages consentis au personnel (suite)

- la charge comptabilisée au titre du régime à prestation définies se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts net liés à l'actualisation au titre de ce régime;
- les obligations au titre des régimes sont actualisées d'après les taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour les obligations de qualité supérieure à échéances équivalentes émises par des sociétés;
- les coûts des services passés sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils surviennent;
- les écarts actuariels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et la valeur intégrale du déficit ou du surplus des régimes est présentée au bilan consolidé.

La Banque offre à ses salariés des avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement et des avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés, les primes liées à l'ancienneté et certaines rémunérations différées versées en numéraire.

Avantages à court terme :

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages à long terme :

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, et les avantages postérieurs à l'emploi. Sont notamment concernées, les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

La Banque suit les directives établies par le Groupe BNP Paribas pour le processus de rémunération de l'ensemble du personnel. Le directeur des ressources humaines revoit les recommandations salariales puis les soumet à l'approbation des différents comités de révision.

Le niveau des rémunérations variables est déterminé par les performances individuelles et collectives de l'année au regard des objectifs fixés.

3.17 Rémunération fondée sur des actions

La rémunération fondée sur des actions se compose des paiements fondés sur des actions émises par la Banque mère, qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement en espèces dont le montant dépend des variations de la valeur des actions.

La Banque offre à ses salariés des régimes d'options sur actions et une rémunération fondée sur des actions différée, et leur donne la possibilité de souscrire des actions de la Banque mère émises à cet effet avec un escompte lié à une période d'incessibilité des actions souscrites.

a) Options sur actions

La charge liée aux options sur actions attribuées est comptabilisée dès l'attribution de l'option, si le bénéficiaire en a immédiatement la jouissance, ou étalée sur la période d'acquisition des droits, si l'obtention de l'avantage est soumise à des conditions de service.

Cette charge, comptabilisée au poste « Salaires et avantages sociaux » à l'état consolidé des résultats, est calculée selon la valeur globale des options sur actions déterminée à la date d'attribution.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

3. Principales méthodes comptables (suite)

3.17 Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Options sur actions (suite)

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles mathématiques d'évaluation sont utilisés. La charge totale du régime d'options sur actions est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option par le nombre estimé d'options acquises à la fin de la période d'acquisition des droits, compte tenu des conditions de service pour les bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre de BNP Paribas S.A. font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

La comptabilisation de la rémunération différée versée en actions de BNP Paribas S.A. suit des méthodes comptables analogues.

b) Options sur actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les options sur actions proposées aux salariés avec un escompte par rapport au prix moyen de marché pour une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de cinq ans. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

3.18 Incitatifs fiscaux

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Banque profite d'incitatifs fiscaux relatifs au nouveau programme de Centres Financiers Internationaux à Montréal (« CFI ») entré en vigueur en 2013, qui permet de bénéficier d'un crédit équivalant à 30% du salaire payé (24% depuis le 4 juin 2014) à un employé travaillant dans un CFI. Le crédit maximal par employé est de 20 000 \$ (16 000 \$ depuis le 4 juin 2014). Au 31 décembre 2014, 140 demandes d'attestation d'éligibilité ont été présentées au ministère.

La Banque enregistre les crédits au moment où les dépenses sont engagées. Les incitatifs fiscaux sont comptabilisés à la rubrique « Salaire et avantages sociaux » à l'état consolidé des résultats (note 24 a)).

4. Compensation d'actifs et de passifs

Les « Montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de l'IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si la Banque a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux montants faisant l'objet d'un accord global de compensation, mais qui ne satisfont pas les critères établis par l'IAS 32 pour être compensés sur le plan comptable. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit de compensation ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

4. Compensation d'actifs et de passifs (suite)

Les « Instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. Les recours à ces garanties est conditionnel à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadres, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les postes « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre réglementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »).

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation :

	2014					
	Montants bruts des instruments financiers	Montants compensés dans le bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus ou donnés en garantie ¹	Montants nets selon l'IFRS 7
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	318 900	-	318 900	-	-	318 900
Valeurs mobilières	520 348	-	520 348	-	-	520 348
Prêts et acceptations	267 474	-	267 474	-	-	267 474
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	82 579	-	82 579	(13 817)	-	68 762
Autres actifs	107 046	-	107 046	-	-	107 046
	1 296 347	-	1 296 347	(13 817)	-	1 282 530
Passif						
Dépôts	220 643	-	220 643	-	-	220 643
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	76 418	-	76 418	(13 817)	-	62 601
Autres passifs	51 957	-	51 957	-	-	51 957
	349 018	-	349 018	(13 817)	-	335 201

1. Instruments financiers reçus en garantie sur les actifs et instruments financiers donnés en garantie sur les passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

4. Compensation d'actifs et de passifs (suite)

	2013					
	Montants bruts des instruments financiers	Montants compensés dans le bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus ou donnés en garantie ¹	Montants nets selon l'IFRS 7
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	187 560	-	187 560	-	-	187 560
Valeurs mobilières	1 852 059	-	1 852 059	-	-	1 852 059
Titres acquis en vertu de conventions de revente	295 671	-	295 671	-	(295 671)	-
Prêts et acceptations	1 164 301	-	1 164 301	-	-	1 164 301
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	55 487	-	55 487	(19 634)	-	35 853
Autres actifs	143 676	-	143 676	-	-	143 676
	3 698 754	-	3 698 754	(19 634)	(295 671)	3 383 449
Passif						
Dépôts	2 490 771	-	2 490 771	-	-	2 490 771
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	50 559	-	50 559	(19 634)	(2 432)	28 493
Autres passifs	238 141	-	238 141	-	-	238 141
	2 779 471	-	2 779 471	(19 634)	(2 432)	2 757 405

1. Instruments financiers reçus en garantie sur les actifs et instruments financiers donnés en garantie sur les passifs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

5. Valeurs mobilières

a) Échéance et taux moyens effectifs

	2014							
	Moins de 1 an		De 1 an à 5 ans		Plus de 5 ans		Sans échéance	Valeur comptable
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	\$
Valeurs mobilières émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada								
Bons du Trésor	249 771	0,90	-	-	-	-	-	249 771
Provinces canadiennes								
Bons du Trésor	228 250	1,02	-	-	-	-	-	228 250
Autres valeurs mobilières								
Titres de créances canadiennes	39 620	1,00	-	-	-	-	-	39 620
Actions de sociétés canadiennes	-	-	-	-	-	-	2 524	2 524
Actions de sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	183	183
Titres disponibles à la vente et total des valeurs mobilières	517 641		-		-		2 707	520 348
2013								
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance	Valeur comptable			
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	\$
Valeurs mobilières émises ou garanties par :								
Gouvernement du Canada								
Bons du Trésor	779 233	1,04	110 186	1,06	-	-	-	889 419
Provinces canadiennes								
Bons du Trésor	254 318	1,02	18 467	1,14	-	-	-	272 785
Autres titres	-	-	115 411	1,46	293 984	1,39	-	409 395
Autres valeurs mobilières								
Titres de créances canadiennes	34 986	1,01	45 034	1,42	-	-	-	80 020
Actions de sociétés canadiennes	-	-	-	-	-	-	6 149	6 149
Titres disponibles à la vente	1 068 537		289 098		293 984		6 149	1 657 768
Fonds communs de placement	-	-	-	-	-	-	210	210
Actions	-	-	-	-	-	-	53 144	53 144
Valeurs mobilières émises ou garanties par :								
Provinces canadiennes								
Bons du Trésor	140 937	1,14	-	-	-	-	-	140 937
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	140 937		-		-		53 354	194 291
Total des valeurs mobilières	1 209 474		289 098		293 984		59 503	1 852 059

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

5. Valeurs mobilières (suite)

a) Échéance et taux moyens effectifs (suite)

Les taux moyens effectifs présentés dans les tableaux ci-dessus sont calculés en fonction de la valeur comptable des titres à la clôture de l'exercice et des taux d'intérêt contractuels ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes.

Au cours des exercices 2014 et 2013, aucune perte n'a été constatée au poste « Profit net découlant des activités de négociation » relativement à des titres de créance désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'option de la juste valeur.

b) Profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente établis d'après le dernier cours acheteur à la date de clôture d'exercice. Ces profits ou ces pertes pourraient ne pas se réaliser au moment de la vente. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir le cours d'un titre, d'autres techniques d'évaluation peuvent être utilisées pour évaluer la juste valeur. Ces profits et pertes latents sont comptabilisés au poste « Profit net (perte nette) latent(e) sur les titres disponibles à la vente » à l'état consolidé du résultat global.

	2014			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Valeurs mobilières émises ou garanties par :				
Gouvernement du Canada				
Bons du Trésor	249 761	10	-	249 771
Provinces canadiennes				
Bons du Trésor	228 237	24	(11)	228 250
Autres valeurs mobilières				
Titres de créances canadiennes	39 623	-	(3)	39 620
Actions de sociétés canadiennes	1 899	725	(100)	2 524
Actions de sociétés étrangères	169	14	-	183
Titres disponibles à la vente et total des valeurs	519 689	773	(114)	520 348

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

5. Valeurs mobilières (suite)

b) Profits et pertes latents sur les titres disponibles à la vente (suite)

	2013			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Valeur comptable
	\$	\$	\$	\$
Valeurs mobilières émises ou garanties par :				
Gouvernement du Canada				
Bons du Trésor	889 203	216	-	889 419
Provinces canadiennes				
Bons du Trésor	272 802	13	(30)	272 785
Autres titres	408 886	553	(44)	409 395
Autres valeurs mobilières				
Titres de créances canadiennes	79 987	34	(1)	80 020
Actions de sociétés canadiennes	3 100	3 049	-	6 149
Titres disponibles à la vente et total des valeurs	1 653 978	3 865	(75)	1 657 768

c) Intérêts et dividendes sur les valeurs mobilières

	2014	2013
	\$	\$
Produits d'intérêts	12 216	19 152
Revenu de dividendes	2 048	1 670
	14 264	20 822

d) Dépréciation sur les titres disponibles à la vente

Les titres disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les analyses effectuées sur les actions de sociétés canadiennes et étrangères prennent en compte le ralentissement économique, les perspectives d'affaires telles que la diminution de la demande sur le marché et les fermetures d'usine. Aux 31 décembre 2014 et 2013, la Banque n'a comptabilisé aucune dépréciation qui découlait d'une indication objective de dépréciation.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

6. Prêts et acceptations

- a) Prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations, déduction faite des provisions pour pertes sur créances

	Clients canadiens		Clients étrangers		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts hypothécaires	5 867	6 632	-	-	5 867	6 632
Prêts et acceptations à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteurs d'activité						
Manufacturier	-	213 414	-	26 761	-	240 175
Mines, carrières et pétrole	-	118 023	-	-	-	118 023
Services	-	86 290	-	9	-	86 299
Commerce de gros et de détail	353	38 975	-	2 597	353	41 572
Immobilier	216 834	251 796	-	-	216 834	251 796
Construction	2	137 065	-	-	2	137 065
Transport	44 776	232 688	-	-	44 776	232 688
Communications	54 343	49 835	-	-	54 343	49 835
	322 175	1 134 718	-	29 367	322 175	1 164 085
Prêts aux institutions financières réglementées	-	8 479	-	43 411	-	51 890
	322 175	1 143 197	-	72 778	322 175	1 215 975
Provisions spécifiques pour pertes sur créances	(54 693)	(50 747)	-	-	(54 693)	(50 747)
Provision collective sur prêts et acceptations	(8)	(927)	-	-	(8)	(927)
Total de la provision pour pertes sur créances	(54 701)	(51 674)	-	-	(54 701)	(51 674)
	267 474	1 091 523	-	72 778	267 474	1 164 301

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

6. Prêts et acceptations (suite)

b) Contrats de location-financement

La Banque propose des contrats de location de matériel à ses clients principalement en vertu de contrats de location-financement qui sont liés à des transactions de financement structuré impliquant des actifs de l'industrie du transport. Aux 31 décembre 2014 et 2013, les avances et les prêts accordés aux clients comprennent les créances suivantes liées à des contrats de location-financement de certains éléments de matériel dans lesquels la Banque est le bailleur :

	Paiements minimaux		Valeur actualisée des paiements minimaux au titre des créances liées aux contrats de location-financement	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Moins de un an	5 179	5 195	5 171	5 187
Plus de un an, mais moins de cinq ans	20 558	20 621	20 363	20 426
Plus de cinq ans	19 682	24 797	19 242	24 208
	45 419	50 613	44 776	49 821
Moins : bénéfice financier non gagné	643	792	-	-
Investissement net dans des contrats de location-financement	44 776	49 821	44 776	49 821

Les valeurs résiduelles non garanties comptabilisées au bénéfice du bailleur à la clôture de l'exercice 2014 sont estimées à 800 \$ (800 \$ en 2013).

Le taux d'intérêt implicite lié aux contrats de location-financement correspond au taux d'actualisation à la conclusion du contrat de location pour toute la durée du contrat. Le tableau ci-dessous présente le taux d'intérêt moyen implicite :

	2014	2013
Taux d'intérêt effectif	1,28 %	1,28 %

Au cours des exercices 2014 et 2013, les loyers variables, qui représentent la tranche des intérêts au titre de la location, se sont établis à 745 \$ et à 893 \$ respectivement.

À la fin des exercices 2014 et 2013, aucune dépréciation des créances au titre des contrats de location-financement n'a été constatée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

6. Prêts et acceptations (suite)

c) Prêts douteux

	2014			2013		
	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net	Montant brut	Provisions spécifiques	Montant net
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Canadiens						
Prêts hypothécaires, prêts à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteur d'activité :						
Communications	54 343	54 343	-	49 834	49 834	-
Commerce de gros	352	352	-	915	913	2
	54 695	54 695	-	50 749	50 747	2

Au 31 décembre 2014, des actions d'une société canadienne totalisant 183 \$ et présentées dans les valeurs mobilières disponibles à la vente au bilan consolidé constituent des biens acquis en règlement d'un prêt.

Les revenus d'intérêts et de dividendes inclus à l'état consolidé des résultats ne comprennent aucun produit d'intérêts sur des prêts classés comme douteux en 2014 et en 2013.

d) Provision pour pertes sur créances

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti (tels que les montants à recevoir des banques, les prêts et les avances accordés aux clients), la Banque évalue d'abord individuellement si des indications objectives de dépréciation existent pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que collectivement pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Si la Banque détermine qu'il n'existe pas d'indications objectives de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, elle inclut cet actif dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et procède à un test de dépréciation collectif. Les actifs considérés individuellement pour lesquels une dépréciation est reconnue ne sont pas inclus dans un groupe soumis à un test de dépréciation collectif.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

6. Prêts et acceptations (suite)

d) Provision pour pertes sur créances

2014						
	Note	Solde au début de l'exercice	Recouvrements de provisions (radiations)	Dotation à la provision pour pertes sur créances (reprises)	Fluctuations de change	Solde à la fin de l'exercice
		\$	\$	\$	\$	\$
Prêts aux particuliers		-	10	(10)	-	-
Prêt à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteurs d'activité						
Manufacturier		-	336	(336)	-	-
Communications		49 834	-	-	4 509	54 343
Commerce de gros		913	-	(563)	-	350
Provisions spécifiques		50 747	346	(909)	4 509	54 693
Provision collective sur prêts et acceptations		927	-	(487)	-	440
Provision collective sur instruments de crédit	11	8 108	-	(63)	-	8 045
Provision collective		9 035	-	(550)	-	8 485
		59 782	346	(1 459)	4 509	63 178
Provision collective relative aux engagements clientèles transférés à la Succursale (note 13b))		-	-	(8 165)	-	(8 165)
Total de la provision		59 782	346	(9 624)	4 509	55 013

Du transfert de 8 165 \$ de la provision collective relative aux engagements clientèles transférés à la Succursale, un montant de 432 \$ est relatif aux prêts et acceptations et un montant de 7 733 \$ est relatif aux instruments de crédit.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

6. Prêts et acceptations (suite)

d) Provision pour pertes sur créances

2013						
	Note	Solde au début de l'exercice	Recouvrements de provisions (radiations)	Dotation à la provision pour pertes sur créances (reprises)	Fluctuations de change	Solde à la fin de l'exercice
		\$	\$	\$	\$	\$
Prêts aux particuliers		-	3	(3)	-	-
Prêt à des entreprises et à des gouvernements répartis par secteurs d'activité						
Manufacturier		-	401	(401)	-	-
Communications		46 625	25	(25)	3 209	49 834
Commerce de gros		912	-	1	-	913
Autre		-	168	(168)	-	-
Provisions spécifiques		47 537	597	(596)	3 209	50 747
Provision collective sur prêts et acceptations		100	-	827	-	927
Provision collective sur instruments de crédit	11	9 600	-	(1 492)	-	8 108
Provision collective		9 700	-	(665)	-	9 035
Total de la provision		57 237	597	(1 261)	3 209	59 782

e) Prêts en souffrance mais non douteux

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le total des prêts ne comprenait aucun montant de prêts en souffrance depuis moins de 90 jours qui n'étaient pas classés comme douteux.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique	Mobilier et équipement	Améliorations locatives	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Au 31 décembre 2012	6 916	2 255	4 388	13 559
Ajouts	920	1 572	2 664	5 156
Radiations	(2 278)	(257)	(142)	(2 677)
Au 31 décembre 2013	5 558	3 570	6 910	16 038
Ajouts	5	17	51	73
Radiations	(2 046)	(974)	(42)	(3 062)
Dispositions à la Succursale (note 25)	(3 509)	(2 569)	(6 872)	(12 950)
Au 31 décembre 2014	8	44	47	99
Amortissement cumulé				
Accumulée au 31 décembre 2012	6 086	1 851	1 362	9 299
Dispositions	(2 275)	(257)	(104)	(2 636)
Dotation à l'amortissement de l'exercice	440	379	632	1 451
Accumulée au 31 décembre 2013	4 251	1 973	1 890	8 114
Radiations	(2 046)	(974)	(42)	(3 062)
Dotation à l'amortissement de l'exercice	133	154	231	518
Dispositions à la Succursale (note 25)	(2 335)	(1 109)	(2 077)	(5 521)
Accumulée au 31 décembre 2014	3	44	2	49
Valeur comptable nette				
Au 31 décembre 2012	830	404	3 026	4 260
Au 31 décembre 2013	1 307	1 597	5 020	7 924
Au 31 décembre 2014	5	-	45	50

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

8. Goodwill et immobilisations incorporelles

	Goodwill	Immobilisations incorporelles	Total
	\$	\$ (Note 9)	\$
Coût			
Au 31 décembre 2012	3 400	4 578	7 978
Acquisitions	-	15	15
Dépréciation au cours de l'exercice	(3 400)	-	(3 400)
Radiations	-	(1 074)	(1 074)
Au 31 décembre 2013	-	3 519	3 519
Acquisitions	-	20	20
Dépréciation au cours de l'exercice	-	-	-
Dispositions à la Succursale	-	(1 073)	(1 073)
Radiations	-	(2 466)	(2 466)
Au 31 décembre 2014	-	-	-
Amortissement cumulé			
Au 31 décembre 2012	-	4 279	4 279
Radiations	-	(1 074)	(1 074)
Dépréciation au cours de l'exercice	-	135	135
Au 31 décembre 2013	-	3 340	3 340
Radiations	-	(2 466)	(2 466)
Dispositions à la Succursale	-	(926)	(926)
Dépréciation au cours de l'exercice	-	52	52
Au 31 décembre 2014	-	-	-
Valeurs comptable nette			
Au 31 décembre 2012	3 400	299	3 699
Au 31 décembre 2013	-	179	179
Au 31 décembre 2014	-	-	-

Le goodwill est lié à BNP Paribas Energy Trading Canada Corp. dont les résultats sont présentés dans le segment « Marché des capitaux » dans l'information sectorielle (note 15). Il est constitué essentiellement des synergies prévues avec la clientèle existante de la Banque.

Une analyse de la valeur recouvrable du goodwill est effectuée annuellement par la direction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

8. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

En 2012, la valeur recouvrable a été établie selon le calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections des flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la haute direction sur une période de cinq ans. La Banque utilise les taux suivant : un taux actualisé de 7% et un taux de croissance prévu de 5%. Le calcul de la valeur d'utilité est particulièrement sensible à la marge d'intérêt, aux taux d'actualisation, à la part de marché au cours de la période budgétaire, aux taux de croissance prévus utilisés pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période budgétaire et au prix du gaz naturel.

Les marges d'intérêt sont fondées sur les rendements actuels à taux d'intérêt fixe et les taux d'actualisation reflètent l'évaluation courante du marché du risque spécifique à l'unité génératrice de trésorerie. Le taux d'actualisation a été évalué en fonction du pourcentage moyen du coût moyen pondéré du capital pour le secteur bancaire, lequel est calculé avant impôt. Ce taux a été ajusté pour refléter l'évaluation du marché de tout risque spécifique à l'unité génératrice de trésorerie pour laquelle les estimations futures des flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

Les taux de croissance prévus sont fondés sur les courbes du prix du gaz naturel publiées par des chercheurs sur le secteur. Ils prennent également en compte la diminution des coûts opérationnels basée sur la centralisation des activités à un emplacement. La direction est d'avis qu'aucune variation raisonnablement possible dans les hypothèses clés énoncées ci-dessus ne devrait donner lieu à un excédent de la valeur comptable des unités sur leur valeur recouvrable.

Lors de son évaluation annuelle de la valeur recouvrable pour les exercices 2014 et 2013, la direction a conclu que la situation du marché dans lequel BNP Paribas Energy Trading Canada Corp. évolue ne permet plus de justifier l'ensemble de la valeur du goodwill. Par conséquent, l'ensemble de la valeur a été déprécié au cours de l'exercice 2013.

9. Autres actifs

	2014	2013
	\$	\$
Charges payées d'avance	4 125	2 262
Montants à recevoir de la Banque mère et d'autres sociétés liées	3 030	19 073
Débiteurs	67 980	81 026
Montants à recevoir et autres	18 246	11 245
Impôt à recevoir	4 623	6 070
Immobilisations incorporelles	-	179
	98 004	119 855

Les débiteurs se composent principalement des sommes à recevoir sur les contrats relatifs au pétrole et au gaz.

Au 31 décembre 2014, aucune provision pour créances douteuses n'était exigée ou comptabilisée (aucune au 31 décembre 2013) selon l'évaluation des débiteurs.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

10. Dépôts

	2014		Total
	À vue	À terme fixe	
	\$	\$	\$
Canadiens			
Entreprises et gouvernements	7 229	32 366	39 595
Institutions de dépôts	4 195	-	4 195
	11 424	32 366	43 790
Étrangers			
Particuliers	-	152	152
Entreprises et gouvernements	614	174 012	174 626
Institutions de dépôts	2 075	-	2 075
	2 689	174 164	176 853
	14 113	206 530	220 643
	2013		Total
	À vue	À terme fixe	\$
	\$	\$	\$
Canadiens			
Entreprises et gouvernements	200 193	2 014 403	2 214 596
Institutions de dépôts	3 065	106 724	109 789
	203 258	2 121 127	2 324 385
Étrangers			
Particuliers	-	139	139
Entreprises et gouvernements	90 817	-	90 817
Institutions de dépôts	48 292	27 138	75 430
	139 109	27 277	166 386
	342 367	2 148 404	2 490 771

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un avis lors du retrait par le client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts à terme fixe comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

10. Dépôts (suite)

Passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Au 31 décembre 2014, les dépôts d'entreprises et de gouvernements comprennent des billets indexés sur les actions comportant des dérivés incorporés d'un montant nominal de 31 784 \$ (70 014 \$ au 31 décembre 2013) qui sont classés à titre d'instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur de ces dépôts était de 32 366 \$ (71 116 \$ au 31 décembre 2013). La juste valeur a été déterminée en partie selon une technique d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne sont pas étayées par les transactions courantes observables sur le marché.

Les principales techniques d'évaluation reposent sur l'actualisation du dépôt en fonction d'une courbe zéro coupon et sur un ajustement en fonction de la valeur de l'instrument sous-jacent et du risque de crédit. De l'avis de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses envisageables n'aurait pas entraîné de justes valeurs significativement différentes. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, un total de 665 \$ (1 728 \$ en 2013) au titre des charges d'intérêts sur les dépôts désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans les charges d'intérêts sur dépôts à l'état consolidé des résultats.

La diminution de 519 \$ de la juste valeur de l'exercice (augmentation de 2 058 \$ en 2013) a été comptabilisée au poste « Profit net découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats. De ce montant, une perte de 222 \$ (985 \$ en 2013) est attribuable au risque de crédit. La variation de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit a été calculée par rapport au différentiel de taux implicite dans la valeur de marché.

La fluctuation de la juste valeur est attribuable à des facteurs autres que des fluctuations d'un taux d'intérêt. Le montant à l'échéance que la Banque sera tenue de payer aux détenteurs est variable et sera différent de la juste valeur au 31 décembre 2014. Afin de réduire le risque lié à ces instruments dérivés, la Banque conclut des contrats qui couvrent le risque en question.

L'utilisation d'un autre modèle d'évaluation basé sur d'autres hypothèses pourrait donner d'autres résultats. De l'avis de la direction, le recours à d'autres hypothèses alternatives n'aurait pas donné lieu à des écarts importants.

11. Autres passifs

	Note	2014	2013
		\$	\$
Charges à payer et autres		28 768	22 511
Créditeurs sur les activités liées au gaz naturel		22 599	22 754
Passif au titre des prestations constituées	17	-	13 143
Provision collective sur les instruments de crédit	6d)	312	8 108
Impôt à payer		235	87
		51 914	66 603

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

12. Dette subordonnée

Les conditions des dettes subordonnées émises sont les suivantes :

	2014		2013	
	\$	%	\$	%
Dette subordonnée au taux CDOR à 3 mois majoré de 0,52% (0,52% en 2013) et échéant le 25 octobre 2015	-	-	10 000	1,80
Dette subordonnée au taux CDOR à 3 mois majoré de 0,42% (0,42% en 2013) et échéant le 25 novembre 2015	-	-	40 000	1,70
Dette subordonnée au taux CDOR à 3 mois majoré de 0,52% (0,52% en 2013) et échéant le 18 décembre 2015	-	-	20 000	1,80
Dette subordonnée au taux CDOR à 3 mois majoré de 0,37% (0,37% en 2013) et échéant le 28 décembre 2015	-	-	20 000	1,65
Dette subordonnée au taux CDOR à 3 mois majoré de 0,52% (0,52% en 2013) et échéant le 29 décembre 2015	-	-	10 000	1,80
Dette subordonnée au taux CDOR à 3 mois majoré de 0,32% (0,32% en 2013) et échéant le 27 mars 2017	-	-	30 000	1,60
Dette subordonnée au taux CDOR à 3 mois majoré de 0,32% (0,32% en 2013) et échéant le 4 décembre 2017	-	-	10 000	1,60
Dette subordonnée au taux CDOR à 3 mois majoré de 0,57% (0,57% en 2013) et échéant le 14 décembre 2017	-	-	30 000	1,85
	-	-	170 000	

La dette subordonnée est contractée auprès de la Banque mère. Elle est non garantie et subordonnée aux droits des déposants et aux autres dettes de la Banque. Tout rachat ou annulation de la dette subordonnée est sujet à l'approbation du BSIF. À la date de création, le taux d'intérêt reflétait les valeurs de marché qui sont réinitialisées à chaque trimestre. Ainsi, la valeur comptable à la date de création représente sa juste valeur.

La Banque n'a pas été en défaut relativement aux remboursements de capital, aux paiements d'intérêts ou aux autres obligations relatives à sa dette subordonnée pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013.

En date du 15 décembre 2014, la dette subordonnée a été annulée et remboursée à sa juste valeur à cette date, soit 168 836 \$. Un gain de 1 164 \$ a été constaté à l'état consolidé des résultats à la ligne « Profit net découlant des activités de négociation ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

13. Capitaux propres

a) Capital-actions

Le capital-actions de la Banque est le suivant :

	2014	2013
	\$	\$
Autorisé		
Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, comportant un droit de vote par action.		
Nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et ne comportant pas de droit de vote. La série 1 comporte un dividende non cumulatif, au taux annuel de 8%, rachetable au gré de la Banque		
Émis et entièrement payé		
85 937 049 actions ordinaires (note 26)		
(85 937 049 au 31 décembre 2013)	532 533	532 533
2 000 actions privilégiées, série 1 (2 000 au 31 décembre 2013)	200	200
	532 733	532 733

i. Gestion du capital

Le cadre de gestion du capital de la Banque consiste à maintenir un niveau de capital qui respecte les ratios de capital réglementaire satisfaisant aux exigences minimales du BSIF et qui permet d'assurer le financement des activités bancaires et de générer un rendement adéquat à l'actionnaire.

La Banque revoit annuellement sa politique de gestion du capital en tenant compte des prévisions de résultat et de croissance de l'encours de crédit. La politique de gestion du capital est approuvée par le conseil d'administration. L'évolution des ratios est suivie par la direction sur une base mensuelle et est présentée au conseil d'administration sur une base trimestrielle.

ii. Capital réglementaire

Le BSIF a instauré un nouveau cadre réglementaire auquel la Banque doit se conformer depuis le 1^{er} janvier 2013. Ce nouveau cadre réglementaire (Bâle III) rehausse les nouvelles exigences en matière de capitaux propres, soit les seuils minimaux à respecter. Bien que ce dernier prévoit une période transitoire de 2013 à 2019 afin d'atténuer l'incidence des nouvelles règles sur la capitalisation, la direction a su respecter dès le premier trimestre de 2013 les seuils établis pour 2019. La méthode dite « tout compris » présente les montants calculés sans égard à la période transitoire.

Le ratio de capital est le rapport entre le capital réglementaire et l'actif pondéré en fonction du risque (note 21.1 d). Le capital réglementaire est constitué essentiellement du capital-actions, des bénéfices non répartis, de la dette subordonnée ainsi que de la provision collective sur prêts et acceptations. Le capital-actions ordinaire et les bénéfices non répartis font partie du capital de catégorie 1, tandis que le capital-actions privilégié, la dette subordonnée et la provision collective sur prêts et acceptations font partie du capital de catégorie 2.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

13. Capitaux propres (suite)

a) Capital-actions (suite)

Le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1, que les institutions doivent maintenir pour satisfaire aux exigences réglementaires est de 8,5%. De plus, le ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, établi depuis le nouveau cadre Bâle III, doit minimalement être au-dessus de 7%, ce qui comprend une réserve de conservation des fonds propres de 2,5%. Enfin, le ratio des fonds propres totaux doit être supérieur à 10,5%, et ce, toujours en considérant la réserve de conservation des fonds propres de 2,5%. Au cours des exercices 2014 et 2013, la Banque a respecté les niveaux de capital tels que fixés par ces règlements.

La Banque a opté pour l'approche standardisée concernant le risque de crédit et la méthode de l'indicateur de base pour ce qui est du risque opérationnel. La norme de fonds propres du BSIF demande également le respect en tout temps d'un ratio actif-capital. Aux fins du calcul de ce ratio, l'actif total de la Banque, y compris certains éléments hors bilan, ne peut excéder 20 fois les capitaux propres. La Banque a maintenu des ratios qui respectent ces exigences aux 31 décembre 2014 et 2013.

	2014	2013
	\$	\$
Capital de catégorie 1 (et capital de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)		
Actions ordinaires	532 533	532 533
Bénéfices non répartis	417 680	394 878
Profit net cumulé à la juste valeur après impôt découlant des variations au titre du propre risque de la Banque	(57)	(220)
Logiciels considérés comme des immobilisations incorporelles	-	(179)
Surplus et cumul des autres éléments du résultat global	(3 084)	(8 328)
	947 072	918 684
Capital de catégorie 2		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 non admissibles assujettis au retrait progressif de 2013 à 2022	200	62 200
Provision collective sur prêts et acceptations	8	927
	208	63 127
Total du capital réglementaire	947 280	981 811
Actif pondéré en fonction des risques (note 21.1 d))	770 401	3 904 829
Ratio du capital (%)		
Ratio du capital de catégorie 1 sous formes d'actions ordinaires	122,9	23,5
Ratio du capital de catégorie 1	122,9	23,5
Total du ratio du capital	123,0	25,1
Ratio actif-capital	2,5	6,2

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

13. Capitaux propres (suite)

b) Réserve

	2014	2013
	\$	\$
Provision collective sur engagements clientèles transférés à la Succursale (note 6d))	8 165	-
Excédent de la juste valeur comptable des actifs et passifs transférés (note 25)	7 269	-
Excédent relatif à la vente d'engagements clientèles	15 434	-
Obligation de prestations sur les régimes postérieurs à l'emploi transférés à la Succursale	(18 074)	-
Montants relatifs au transfert à la Succursale	(2 640)	-
Réserve au titre des avantages du personnel réglés en instruments de capitaux propres (note 14)	1 095	1 095
	(1 545)	1 095

c) Cumul des autres éléments du résultat global

Le tableau suivant présente les éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat global », déduction faite des impôts :

	2014	2013
	\$	\$
Éléments qui seront reclassés dans le résultat net		
Réserve au titre de la conversion de devises des états financiers d'une filiale	(1 748)	(659)
Réserve au titre d'actifs disponibles à la vente	209	2 539
	(1 539)	1 880
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
Réserve au titre de la réévaluation des obligations de prestation sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-	(11 303)
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 539)	(9 423)

Le solde de la réserve au titre de prestations sur les régimes postérieurs à l'emploi en date du transfert à la Succursale s'élevait à 13 204 \$. Le montant brut de la réserve totalisant 18 074 \$ a été transféré au compte de « Réserve » (note 13b)); tandis qu'un montant de 4 870 \$ a été imputé au compte « Actif d'impôt différé ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

14. Rémunération fondée sur des actions

La Banque a mis en oeuvre, au bénéfice de certains salariés, une rémunération à base d'actions, des attributions d'options sur actions et des attributions d'actions libres qui s'intègrent dans les régimes de fidélisation ainsi que dans le régime global d'intéressement en actions.

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en oeuvre au sein de la Banque, des régimes de fidélisation au bénéfice de certains collaborateurs, dont le rendement est significatif ou qui sont nouvellement recrutés, prévoient, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de service, une rémunération spécifique sur une période pluriannuelle et payable sous diverses formes, notamment sous forme d'actions et de montants en espèces indexés selon le cours de l'action. Cette charge de rémunération est comptabilisée dans la période d'acquisition des droits.

Régime global d'intéressement en actions

Les régimes d'options mis en oeuvre ont pour objectif d'associer différentes catégories de cadres au développement de la Banque.

Les conditions d'exercice d'une fraction des options attribuées, au-delà d'un nombre minimal d'options non assujetties à cette condition, dépendent du rendement relatif du titre de la Banque mère par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. Le rendement relatif est mesuré en fin de deuxième, de troisième et de quatrième année de la période d'indisponibilité et s'applique, à chaque date de calcul, au tiers des options assujetties à cette condition. Le rendement relatif de la Banque mère par rapport à l'indice est constaté en comparant d'une part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture du titre de la Banque mère de chaque année d'indisponibilité et ceux de l'année d'indisponibilité précédente, et d'autre part le rapport en pourcentage entre la moyenne des cours d'ouverture de l'indice sur les mêmes périodes.

Les actions libres attribuées sont acquises à titre définitif, sous réserve de la satisfaction de certaines conditions de service à l'issue d'une période d'acquisition des droits de quatre ans. La condition de rendement est respectée si le résultat par action du Groupe BNP Paribas augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, ou, dans le cas du non-respect de cette condition, en fonction du rendement relatif du titre de la Banque mère par rapport à l'indice Dow Jones Euro Stoxx Bank. Ce rendement relatif est mesuré selon les mêmes dispositions que celles des régimes d'options. En cas de non-respect de cette condition, la fraction de l'attribution d'actions libres correspondante sera résiliée. Tous les régimes non expirés donneront lieu à terme à une souscription ou à une livraison d'actions de la Banque mère.

Charge au titre de paiements fondés sur des actions

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, aucun montant (54 \$ en 2013) n'a été comptabilisé au poste « Salaires et avantages sociaux » à l'égard de tous les régimes offerts.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

14. Rémunération fondée sur des actions (suite)

L'activité touchant les options sur actions est résumée dans le tableau suivant :

	2014		2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début de l'exercice	12 063	111,52	12 840	109,36
Exercées ou annulées au cours de l'exercice	(1 948)	115,65	(777)	75,84
Disposées en faveur de la Succursale (note 25)	(10 115)	110,73	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	-	-	12 063	111,52
Pouvant être exercées à la fin de l'exercice	-	-	10 823	115,77

Le tableau suivant présente le sommaire de l'activité sur le régime d'attribution d'actions libres :

	2014	2013
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
Aux 1 ^{ers} janvier	4 820	6 395
Levées	(1 078)	(1 033)
Annulées	(542)	(542)
Disposées en faveur de la Succursale (note 25)	(3 200)	-
Aux 31 décembre	-	4 820

a) Valeur donnée aux options sur actions et aux actions libres attribuées

La Banque évalue les options sur actions et les actions libres attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan et calculée selon la valeur de marché des options et des actions, respectivement. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la charge.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

14. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Valeur donnée aux options sur actions et aux actions libres attribuées (suite)

i. Évaluation des options sur actions

Les modèles utilisés pour évaluer les options sur actions sont les algorithmes en arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour évaluer les caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de la Banque mère par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite « de Monte Carlo » a également été retenue. La volatilité implicite utilisée pour évaluer les plans a été estimée à partir d'une série de cotations effectuées par différentes salles des marchés. Le niveau de volatilité retenu tient compte de l'évolution des volatilités historiques mesurées sur l'indice de référence ainsi que sur le titre de la Banque mère couvrant une plage d'observations de 10 ans. Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2014 ni en 2013.

ii. Évaluation des actions libres attribuées

La valeur unitaire des actions libres utilisée est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition des droits, actualisée à la date d'attribution. Aucune action libre n'a été attribuée en 2014 ni en 2013.

b) Souscription ou achat d'actions par le personnel dans le cadre du plan d'épargne entreprise

En 2014 et en 2013, il n'y a pas eu de plan de souscription ou d'achat d'actions réservé au personnel dans le cadre du plan d'épargne entreprise.

15. Information sectorielle

La Banque compte quatre secteurs à présenter, lesquels sont décrits ci-dessous et constituent les groupes opérationnels de la Banque. Le secteur « Banque commerciale » regroupe les activités bancaires classiques soit les prêts, les dépôts et les autres instruments de crédit offerts à la clientèle, ainsi que les activités liées aux importations – exportations à court terme, à l'énergie et au financement de projets. Le secteur « Marché des capitaux » englobe les activités liées à la gestion des risques de taux et de liquidité, aux swaps et aux options. Le secteur « Services régionaux » comprend les activités de services administratifs et de comptabilité pour le compte de la plateforme régionale de l'Amérique du Nord du Groupe BNP Paribas. Le secteur « Autres » comprend le rendement notionnel des capitaux propres ainsi que tous les autres produits provenant des clients. Il comprend également les frais généraux qui ne sont pas pris en charge par les autres secteurs. Les méthodes comptables appliquées aux secteurs d'activité de la Banque sont les mêmes que celles décrites dans la note relative aux principales méthodes comptables.

La direction surveille les résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'activité de façon distincte dans le but de prendre des décisions quant à la répartition des ressources et à l'évaluation du rendement. Le rendement de chaque secteur est évalué en fonction du résultat d'exploitation, qui, à certains égards, n'est pas évalué de la même façon que le résultat d'exploitation aux fins des états financiers. L'impôt est traité globalement et n'est pas attribué aux secteurs d'activité.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

15. Information sectorielle (suite)

Le bénéfice avant impôt par secteur d'activité se détaille comme suit :

	2014				
	Banque commerciale	Marché des capitaux	Services Régionaux	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus nets d'intérêts et de dividendes	10 053	5 323	-	7 941	23 317
Autres produits	7 415	14 802	9 400	260	31 877
Produit net bancaire	17 468	20 125	9 400	8 201	55 194
Frais autres que d'intérêts	8 939	8 167	8 755	919	26 780
Résultat d'exploitation	8 529	11 958	645	7 282	28 414
Recouvrement des pertes sur créances	(328)	-	-	(1 131)	(1 459)
Bénéfice avant impôt	8 857	11 958	645	8 413	29 873
Impôt sur le résultat					7 071
Bénéfice net de l'exercice					22 802
Bilan					
Actifs moyens portant intérêt	626 422	964 175	-	888 747	2 479 344
	2013				
	Banque commerciale	Marché des capitaux	Services Régionaux	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus nets d'intérêts et de dividendes	(1 046)	10 244	-	18 106	27 304
Autres produits	32 438	8 952	14 798	(682)	55 506
Produit net bancaire	31 392	19 196	14 798	17 424	82 810
Frais autres que d'intérêts	20 603	17 339	13 756	8 402	60 100
Résultat d'exploitation	10 789	1 857	1 042	9 022	22 710
Recouvrement des pertes sur créances	(596)	-	-	(665)	(1 261)
Bénéfice avant impôt	11 385	1 857	1 042	9 687	23 971
Impôt sur le résultat					6 096
Bénéfice net de l'exercice					17 875
Bilan					
Actifs moyens portant intérêt	899 252	1 468 149	-	906 485	3 273 886

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

15. Information sectorielle (suite)

L'analyse par secteur géographique des revenus d'intérêts et de dividendes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 comprend ce qui suit :

	2014	2013
	\$	\$
Canada	34 811	49 561
Activités internationales	1 827	1 505
	36 638	51 066

Tous les actifs non courants sont situés au Canada.

16. Impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013 se présentent comme suit :

État consolidé des résultats

	2014	2013
	\$	\$
Impôt exigible sur le résultat de l'exercice	5 652	5 226
Impôt différé sur le résultat de l'exercice	1 419	870
Charge d'impôt sur le résultat	7 071	6 096

État consolidé du résultat global

Autres éléments du résultat global :		
Profit net latent sur les titres disponibles à la vente	290	737
Reclassement au bénéfice des pertes réalisées sur les titres disponibles à la vente	(1 120)	(1 095)
Recouvrement d'impôt sur le résultat imputée à l'état consolidé du résultat global	(830)	(358)
Total de la charge d'impôt	6 241	5 738

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

16. Impôt sur le résultat (suite)

a) Rapprochement du total de la charge d'impôt

	2014	2013
	\$	\$
Impôt sur le résultat au taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial de 26,7% (26,7% en 2013)	7 871	6 427
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :		
Dépenses non déductibles	524	402
Économie d'impôt non comptabilisée sur la perte d'une filiale	(1 693)	(46)
Modification du taux d'imposition	-	(36)
Ajustement lié à des exercices antérieurs	875	(179)
Autres écarts	(506)	(472)
Charge d'impôt présentée à l'état consolidé des résultats	7 071	6 096

Le taux d'imposition effectif pour 2014 est de 23,7% (25,6% en 2013).

b) Impôt différé

Le tableau qui suit présente l'impôt différé comptabilisé au bilan :

	2014	2013	2014	2013
	Solde au bilan		Montant imputé au résultat	
	\$	\$	\$	\$
Provision pour pertes sur créances	1 550	3 686	(2 136)	(174)
Baux financiers	6 468	5 493	975	45
Instruments financiers	(21)	(63)	42	280
Ajustement à la juste valeur d'actifs acquis	-	679	(679)	(72)
Immobilisations corporelles et autres	(1 734)	(2 186)	379	(949)
Actif d'impôt différé imputé au résultat	6 263	7 609	(1 419)	(870)
Passif au titre de prestations constituées	-	4 501	693	(691)
Actif d'impôt différé imputé au résultat global	-	4 501	693	(691)
Total de l'actif d'impôt différé	6 263	12 110	(726)	(1 561)

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

16. Impôt sur le résultat (suite)

b) Impôt différé (suite)

Puisqu'il est improbable que le revenu imposable futur soit utilisé, l'économie d'impôt sur les pertes d'exercices antérieurs qui totalisent 40 725 \$ (43 818 \$ en 2013) n'a pas été comptabilisée en 2014. Ces pertes d'une filiale pourront être déduites aux fins d'impôt en compensation des résultats d'exercices futurs jusqu'en 2026.

17. Avantages consentis au personnel

Régime de retraite de groupe

Les régimes de retraite de groupe sont des régimes dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La Banque offre à ses employés admissibles un régime de retraite de groupe. En effet, des employés d'une société sous le contrôle de la banque mère participent également au régime de retraite à prestations déterminées. Le régime de retraite de groupe offert comporte un volet à prestations définies dont les risques sont partagés entre les employeurs participants.

Ce régime prévoit le versement de prestations calculées en fonction du salaire final basé sur la moyenne des cinq meilleures années. La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice.

Le régime de retraite est réglementé par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (« LNPP »). La LNPP exige la formation d'un comité de retraite assumant le rôle d'administrateur et de fiduciaire du régime. La Banque a assumé les responsabilités revenant au promoteur du régime et s'est assurée de la bonne administration de ce dernier en conformité avec les lois et règlements en vigueur jusqu'au 30 avril 2014. En date du 1^{er} mai 2014, les obligations en vertu de ce régime ont été transférées à la Succursale.

Autre régime de groupe

La Banque offre également des régimes d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge en vertu des régimes à prestations définies de groupe qui ne sont pas capitalisés. En date du 1^{er} mai 2014, les obligations en vertu de ces régimes ont été transférées à la Succursale.

Risques liés aux régimes de retraite et aux autres régimes

Les calculs actuariels sont effectués à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant principalement le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge du départ à la retraite des salariés, le taux de mortalité, le taux d'augmentation des prestations de retraite et les cotisations futures des participants qui serviront à financer le déficit. Les cotisations actualisées estimatives des participants requises pour le financement du déficit diminuent l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Une évaluation actuarielle complète est effectuée tous les ans par un actuaire qualifié. Les taux d'actualisation utilisés ont été établis en fonction des taux d'obligations de société de haute qualité dont les modalités correspondent à celles des flux de trésorerie des régimes.

Les modalités de fonctionnement des autres régimes de groupe et des autres régimes font en sorte que l'évolution des salaires ou des coûts des soins de santé aura une incidence sur le montant des prestations futures. Les coûts de ces avantages sont cumulés au cours de la carrière active des employés selon des méthodes comptables similaires à celles qui sont appliquées aux régimes de retraite à prestations définies.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

17. Avantages consentis au personnel (suite)

Exigences de financement

Le régime de retraite est financé au moyen de cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs et établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs doivent être égales à un montant qui, ajouté aux cotisations salariales, est suffisant pour couvrir la valeur des engagements qui s'accroissent couramment dans le régime, y compris les frais et honoraires payés par ce dernier ainsi que les cotisations spéciales nécessaires pour amortir tout déficit.

Selon les exigences de la LNPP, les déficits doivent être financés sur une période maximale de 15 ans pour un déficit de capitalisation et de 5 ans pour un déficit de solvabilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les cotisations des nouveaux participants sont versées dans un régime à cotisations définies. En ce qui concerne les participants au régime à prestations déterminées, l'administration de l'obligation au titre des prestations et de l'actif du régime demeurent dans ce même régime.

Les employés de la Banque sont membres d'un régime de retraite géré par les gouvernements fédéral et provinciaux. La seule obligation de la Banque consiste à verser les cotisations établies à mesure qu'elles deviennent exigibles, selon la fréquence fixée par les gouvernements.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

17. Avantages consentis au personnel (suite)

Variation de la juste valeur de l'obligation au titre des prestations constituées :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Valeur actualisée de l'obligation				
Solde au début de l'exercice	57 185	61 870	5 605	6 109
Coût des services rendus au cours de l'exercice	344	1 047	48	167
Charge d'intérêts	857	2 424	86	244
Incidence sur le résultat net	1 201	3 471	134	411
Réévaluation :				
Perte découlant de changements dans les hypothèses démographiques	3 068	-	704	168
(Profit) perte découlant de changement dans les hypothèses financières	1 607	(2 158)	138	323
Profit lié à l'expérience	(623)	(11)	(1)	(794)
Incidence des réévaluations sur les autres éléments du résultat global	4 052	(2 169)	841	(303)
Cotisation des participants au régime	154	430	-	-
Prestations versées et remboursements	(657)	(1 695)	(43)	(132)
Virements	-	(4 722)	-	(480)
Transfert à la Succursale (note 25)	(61 935)	-	(6 537)	-
Solde à la fin de l'exercice	-	57 185	-	5 605

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

17. Avantages consentis au personnel (suite)

Variation de la juste valeur des actifs des régimes à prestations constituées :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime				
Solde au début de l'exercice	49 647	47 590	-	-
Revenus d'intérêts sur les actifs du régime	784	1 897	-	-
Frais administratifs	(33)	(100)	-	-
Incidence sur le résultat net	751	1 797	-	-
Réévaluation :				
Profit découlant de la variation de juste valeur des actifs du régime	2 297	1 327	-	-
Incidence des réévaluations sur les autres éléments du résultat global	2 297	1 327	-	-
Cotisation de l'employeur	5 748	4 920	43	132
Cotisation des participants au régime	154	430	-	-
Prestations versées et remboursements	(657)	(1 695)	(43)	(132)
Virements	-	(4 722)	-	-
Transfert à la Succursale (note 25)	(57 940)	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	-	49 647	-	-

Composition des actifs des régimes à prestations constituées :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
	%	%	%	%
Catégorie d'actifs				
Titres de capitaux propres	-	54	-	-
Obligations de gouvernements	-	29	-	-
Obligations de sociétés	-	13	-	-
Biens immobiliers	-	4	-	-
	-	100	-	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

17. Avantages consentis au personnel (suite)

Rapprochement de la capitalisation des régimes à prestations déterminées comptabilisé au bilan consolidé :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime	-	49 647	-	-
Valeur actualisée de l'obligation	-	57 185	-	5 605
Passifs au titre des prestations constituées	-	(7 538)	-	(5 605)

Le total des paiements en espèces au titre des avantages du personnel, constitué des cotisations en espèces de la Banque au régime à prestations déterminées et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre des autres régimes, s'élève à 6 074 \$ en 2014 (5 708 \$ en 2013).

Aux fins de l'évaluation des autres régimes, le taux de croissance annuel estimé du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé à 5% en 2014 (5% en 2013). Les hypothèses relatives au taux de mortalité proviennent de la table actuarielle communément utilisée au Canada.

Total de la charge au titre des régimes d'avantages consentis au personnel :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	344	1 047	48	167
Charges d'intérêts	857	2 424	86	244
Revenus d'intérêts sur les actifs	(784)	(1 897)	-	-
Reconnaissance immédiate (du gain) de la perte pour d'autres contrats de rente à prestations à long terme	-	-	2	(5)
Frais administratifs	33	100	-	-
Charge au titre des régimes à prestations déterminées	450	1 674	136	406
Charge au titre du régimes de retraite à cotisations définies	283	656	-	-
Total de la charge au titre des régimes d'avantages consentis au personnel	733	2 330	136	406

Le taux global de rendement attendu des actifs dépend des prix du marché, y compris les prévisions publiées par les courtiers en vigueur à la date de l'évaluation et applicables à la période au cours de laquelle l'obligation devrait être réglée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

17. Avantages consentis au personnel (suite)

Les cotisations versées par la société sous contrôle commun sont comptabilisées par la Banque en réduction des charges du régime à prestations déterminées.

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2014	2013	2014	2013
	%	%	%	%
Principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée)				
Obligation au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	4,35	4,50	4,35	4,50
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00	4,00	4,00
Inflation des prix sous-jacente	3,00	3,00	3,00	3,00
Report de l'âge de départ à la retraite	1,50	1,50	-	-
Charge au titre des régimes à prestations détermin				
Taux de rendement attendu des actifs	4,50	4,25	-	-
Taux de croissance de la rémunération	4,00	4,00	4,00	4,00
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	10	11	-	-

1. Pour 2014, il s'agit des taux au 30 avril 2014.

18. Garanties, engagements et éventualités

a) Garanties

Une garantie est définie comme un contrat pouvant éventuellement obliger le garant à faire des paiements au bénéficiaire de la garantie en raison : (i) de changements de nature économique à un actif, un passif ou un titre de participation sous-jacents du bénéficiaire de la garantie; (ii) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'un tiers; ou (iii) du non-remboursement d'une dette échue de la part d'un tiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

18. Garanties, engagements et éventualités (suite)

a) Garanties (suite)

Les garanties importantes données par la Banque à des tiers comprennent ce qui suit :

- Les garanties et lettres de crédit de soutien constituent l'assurance irrévocable que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait respecter ses obligations envers un tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garanties additionnelles que les prêts consentis aux clients.
- Les crédits confirmés documentaires sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de modalités et de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, ceux-ci étant garantis par les biens qui s'y rattachent.
- Les engagements à consentir du crédit représentent les parties non utilisées des crédits autorisés sous forme de prêts, d'engagements de clients en contrepartie d'acceptations, de garanties et de lettres de crédit.
- Les garanties de juste valeur sont données pour protéger certains porteurs de billets indexés sur actions figurant dans le passif dans le bilan consolidé. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces billets est de 31 784 \$ (70 014 \$ en 2013). Afin de réduire le risque lié à ces instruments dérivés, la Banque conclut des contrats qui couvrent le risque en question.

b) Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel qui ne figurent pas dans le bilan. Le principal objectif de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à fournir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues sont habituellement les mêmes que sur les prêts consentis par la Banque.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

18. Garanties, engagements et éventualités (suite)

b) Instruments de crédit (suite)

Les instruments de crédit indiqués ci-dessous représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

	2014			2013		
	Montant du contrat	Équivalent crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque	Montant du contrat	Équivalent crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Garanties et lettres de crédit de soutien	760 174	538 984	207 698	2 419 800	1 425 680	839 481
Lettres de crédit documentaire	697	139	139	39 137	7 827	7 684
Crédit confirmé:						
un an ou moins	-	-	-	50 000	10 000	5 000
plus de un an	13 847	6 924	526	3 636 176	1 800 763	1 462 810
	774 718	546 047	208 363	6 145 113	3 244 270	2 314 975

c) Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est impliquée dans diverses poursuites judiciaires. De l'avis de la direction, le montant global du passif éventuel résultant de ces poursuites ne devrait pas avoir de répercussions défavorables importantes sur le bilan de la Banque.

d) Nantissement d'actifs

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des valeurs mobilières pour divers types d'opérations de financement afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement et auprès de dépositaires. Ces garanties sont données en vertu de modalités usuelles attribuables à ces types de transactions et s'élèvent à 39 870 \$ en 2014 (267 863 \$ en 2013).

La Banque s'engage à contribuer des sûretés supplémentaires en cas de baisse de sa note de crédit.

19. Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque a recours à des contrats dérivés aux fins de négociation et aux fins de gestion de l'actif et du passif. Les activités de négociation comprennent des instruments permettant aux clients de gérer leur exposition aux risques ainsi que des instruments faisant partie des transactions de la Banque en vue de tirer profit de fluctuations du marché. Les dérivés servant à la gestion de l'actif et du passif sont des contrats auxquels la Banque a recours pour gérer sa propre exposition aux risques relatifs à des éléments du bilan consolidé.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

19. Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau qui suit présente l'analyse des instruments financiers dérivés et du risque de crédit afférent :

	2014				
	Montant nominal			Équivalent- crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque
	À des fins de transactions	Gestion de l'actif et du passif	Total		
\$	\$	\$	\$	\$	
De gré à gré					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	-	5 847	5 847	4	1
Swaps sur indice	31 784	-	31 784	1 470	295
	31 784	5 847	37 631	1 474	296
Contrats de change					
Contrats au comptant et à terme	1 565 712	-	1 565 712	64 339	55 653
Autres contrats					
Swaps sur marchandises	1 152 740	-	1 152 740	158 998	142 253
Total	2 750 236	5 847	2 756 083	224 811	198 202

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

19. Instruments financiers dérivés (suite)

	2013				
	Montant nominal			Équivalent- crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque
	À des fins de transactions	Gestion de l'actif et du passif	Total		
\$	\$	\$	\$	\$	
De gré à gré					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	164 100	6 414	170 514	68	20
Swaps sur indice	70 014	-	70 014	2 414	483
	234 114	6 414	240 528	2 482	503
Contrats de change					
Contrats au comptant et à terme	2 552 648	-	2 552 648	63 103	51 034
Autres contrats					
Swaps sur marchandises	1 578 203	-	1 578 203	179 172	165 060
Swaps sur capitaux propres	50 688	-	50 688	-	-
Total	4 415 653	6 414	4 422 067	244 757	216 597

Montant nominal: le montant servant à calculer les flux de trésorerie à échanger.

Équivalent pondéré en fonction du risque: présente l'équivalent crédit pondéré selon la solvabilité de la contrepartie tel qu'il est stipulé par le BSIF. L'équivalent crédit en fonction du risque représente le coût de remplacement additionné d'un montant représentant l'exposition future au risque de crédit.

Équivalent-crédit: le risque de crédit éventuel lié aux changements potentiels de taux de change et d'intérêt est calculé selon une formule prescrite par le BSIF.

À la fin de l'exercice, la valeur des instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net représentait 100% du montant nominal total (100% en 2013) et la valeur des instruments détenus aux fins de gestion de l'actif et du passif représentait 0% (0% en 2013). Une perte de change nette découlant des activités liées au change de 3 652 \$ (perte de 4 453 \$ en 2013) est comptabilisée au poste « Profit net découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

19. Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau suivant résume les montants nominaux des instruments financiers dérivés selon les échéances restantes :

	2014			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Contrats de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	5 094	753	-	5 847
Swaps sur indice	15 732	16 052	-	31 784
Contrats de change				
Contrats au comptant et à terme	1 193 487	372 225	-	1 565 712
Autres contrats				
Swaps sur marchandises	835 194	302 207	15 339	1 152 740
	2 049 507	691 237	15 339	2 756 083

	2013		
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Total
	\$	\$	\$
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps de taux d'intérêt	164 100	6 414	170 514
Swaps sur indice	38 209	31 805	70 014
Contrats de change			
Contrats au comptant et à terme	2 011 185	541 463	2 552 648
Autres contrats			
Swaps sur marchandises	1 467 141	111 062	1 578 203
Swaps sur capitaux propres	50 688	-	50 688
	3 731 323	690 744	4 422 067

20. Juste valeur des instruments financiers

a) Juste valeur des instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence et, lorsqu'il en existe un, attesté par un cours du marché. Il n'existe pas de cours du marché pour une part importante des instruments financiers dérivés de la Banque. Par conséquent, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette. Les méthodes d'évaluation tiennent principalement compte de la variation des taux de change et d'intérêt, qui sont les principales causes de variation de valeur.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

a) Juste valeur des instruments financiers dérivés (suite)

La juste valeur des contrats sur indice a été déterminée en partie selon une technique d'évaluation reposant sur des hypothèses qui ne sont pas étayées sur le prix de transactions courantes observables sur le marché. De l'avis de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses envisageables n'aurait pas entraîné de justes valeurs significativement différentes. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014, un gain latent de 852 \$ (perte latente de 1 090 \$ en 2013) à l'égard de ces contrats a été comptabilisé au poste « Profit net découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats.

Des profits latents de 197 \$ (200 \$ en 2013) sur les dérivés détenus dans le cadre de relations de couverture de la juste valeur admissibles ainsi qu'un montant de 197 \$ (201 en 2013) qui représente une diminution de la juste valeur de l'élément couvert imputable au risque couvert, sont comptabilisés au poste « Profit net découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats.

La juste valeur des contrats sur marchandises et des contrats d'emprunt et autres types de contrats sur marchandises a été en partie déterminée au moyen d'une technique d'évaluation fondée sur des hypothèses qui ne sont pas liées à des transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées. De l'avis de la direction, le recours à d'autres hypothèses envisageables n'aurait pas donné lieu à un écart important en ce qui a trait aux justes valeurs. Un profit latent de 5 405 \$ (4 310 \$ en 2013) à l'égard de ces contrats est comptabilisé au poste « Profit net découlant des activités de négociation » à l'état consolidé des résultats. Le profit latent serait de 5 631 \$ s'il y avait une hausse de 1% sur les contrats sur marchandises (5 178 \$ s'il y avait une baisse de 1%).

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers dérivés à la fin de l'exercice :

	2014						
	Gestion de l'actif et du passif			Aux fins de négociation			Total
	Position débitrice	Position créditrice	Position nette	Position débitrice	Position créditrice	Position nette	Position nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	-	21	(21)	-	-	-	(21)
Swaps sur indice	-	-	-	1 390	300	1 090	1 090
Contrats de change							
Contrats au comptant et à terme	-	-	-	44 277	44 359	(82)	(82)
Autres contrats							
Swaps sur marchandises	-	-	-	36 912	31 738	5 174	5 174
Total	-	21	(21)	82 579	76 397	6 182	6 161

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

a) Juste valeur des instruments financiers dérivés (suite)

	2013						Total Position nette \$
	Gestion de l'actif et du passif			Aux fins de négociation			
	Position débitrice \$	Position créditrice \$	Position nette \$	Position débitrice \$	Position créditrice \$	Position nette \$	
Contrats de taux d'intérêt							
Swaps de taux d'intérêt	-	218	(218)	36	30	6	(212)
Swaps sur indice	-	-	-	2 255	910	1 345	1 345
Contrats de change							
Contrats au comptant et à terme	-	-	-	34 066	32 487	1 579	1 579
Autres contrats							
Swaps sur marchandises	-	-	-	19 130	14 482	4 648	4 648
Swaps sur capitaux propres	-	-	-	-	2 432	(2 432)	(2 432)
Total	-	218	(218)	55 487	50 341	5 146	4 928

b) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des autres actifs et passifs représentant des instruments financiers est présumée correspondre à leur valeur comptable.

La juste valeur des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie prévus contractuellement au taux du marché à la fin de l'exercice. La juste valeur des acceptations est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Les valeurs mobilières sont présentées à la juste valeur au bilan consolidé. La juste valeur des valeurs mobilières est établie d'après le dernier cours à la date de fin d'exercice. Lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir le cours d'un titre, d'autres méthodes peuvent être utilisées pour estimer la juste valeur.

La juste valeur des dépôts autres que les billets indexés sur actions ainsi que de la dette subordonnée est déterminée en actualisant les flux de trésorerie prévus contractuellement au taux du marché à la fin de l'exercice.

La juste valeur des billets indexés sur actions est calculée en fonction d'une technique d'évaluation reposant en partie sur des hypothèses qui ne sont pas liées à des transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées.

La juste valeur est calculée en fonction (i) des cours sur un marché actif, ou au moyen de techniques d'évaluation reposant sur des méthodes de calcul mathématique fondées sur des modèles financiers acceptés, et (ii) de paramètres dérivés parfois du prix des instruments négociés sur des marchés actifs, parfois d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, en l'absence d'un marché actif.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Par conséquent, il ne reflète pas la valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

b) Juste valeur des actifs et des passifs financiers (suite)

	2014							Juste valeur
	Valeur comptable							
	Note	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres au coût amorti	Total	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	5 883	-	5 883	5 883
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques		-	-	-	313 017	-	313 017	313 017
Valeurs mobilières		-	-	520 348	-	-	520 348	520 348
Prêts et acceptations								
Au coût amorti		-	-	-	261 608	-	261 608	261 575
À la juste valeur	6a)	5 867	-	-	-	-	5 867	5 867
Instruments financiers dérivés à la juste valeur		82 579	-	-	-	-	82 579	82 579
Intérêts et dividendes à recevoir		-	-	-	2 729	-	2 729	2 729
Autres actifs		-	-	-	93 879	-	93 879	93 879
Total des actifs financiers		88 446	-	520 348	677 116	-	1 285 910	1 285 877
Passifs financiers								
Dépôts	10	-	32 367	-	-	188 276	220 643	220 311
Instruments financiers dérivés à la juste valeur		76 418	-	-	-	-	76 418	76 418
Intérêts et commissions à payer		-	-	-	-	43	43	43
Autres passifs		-	-	-	-	51 601	51 601	51 601
Total des passifs financiers		76 418	32 367	-	-	239 920	348 705	348 373
Total des revenus d'intérêts								
		387	-	13 877	22 374	-	36 638	
Total des charges d'intérêts								
		-	665	-	-	12 656	13 321	
Profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s								
		10 993	855	1 499	-	-	13 347	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

b) Juste valeur des actifs et des passifs financiers (suite)

	2013							Juste valeur
	Valeur comptable							
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Autres au coût amorti	Total		
Note	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-	-	8 167	-	8 167	8 167
Dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques		-	-	-	179 393	-	179 393	179 393
Valeurs mobilières		194 291	-	1 657 768	-	-	1 852 059	1 852 059
Titres acquis en vertu de conventions de revente		-	-	-	295 671	-	295 671	295 671
Prêts et acceptations								
Au coût amorti		-	-	-	1 157 669	-	1 157 669	1 156 847
À la juste valeur	6a)	6 632	-	-	-	-	6 632	6 632
Instruments financiers dérivés à la juste valeur		55 487	-	-	-	-	55 487	55 487
Intérêts et dividendes à recevoir		-	-	-	3 787	-	3 787	3 787
Autres actifs		-	-	-	117 414	-	117 414	117 414
Total des actifs financiers		256 410	-	1 657 768	1 762 101	-	3 676 279	3 675 457
Passifs financiers								
Dépôts	10	-	71 116	-	-	- 2 419 655	2 490 771	2 489 142
Instruments financiers dérivés à la juste valeur		50 559	-	-	-	-	50 559	50 559
Intérêts et commissions à payer		-	-	-	-	843	843	843
Acceptations		-	-	-	-	695	695	695
Autres passifs		-	-	-	-	45 352	45 352	45 352
Dette subordonnée		-	-	-	-	170 000	170 000	169 912
Total des passifs financiers		50 559	71 116	-	-	- 2 636 545	2 758 220	2 756 503
Total des revenus d'intérêts								
		3 556	-	17 266	30 244	-	51 066	
Total des charges d'intérêts								
		-	1 788	-	-	21 974	23 762	
Profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s								
		6 457	1 332	2 754	-	-	10 543	

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

b) Juste valeur des actifs et des passifs financiers (suite)

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des dérivés de couverture qui couvrent certains prêts et valeurs mobilières inclus au poste « Instruments financiers dérivés à la juste valeur » totalise 21 \$ (218 \$ au 31 décembre 2013) et la juste valeur de sa composante couverte se chiffre à 21 \$ (218 \$ au 31 décembre 2013).

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

La Banque classe ses instruments financiers à la juste valeur selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie reflète l'importance des données utilisées pour effectuer ces évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : Juste valeur établie de façon directe, à savoir par des cotes sur des marchés actifs pour des instruments financiers semblables et par des prix cotés sur des marchés non actifs pour des instruments financiers identiques ou semblables. La juste valeur peut également être établie de façon indirecte par une modélisation selon laquelle plusieurs données importantes sont observables sur des marchés actifs.
- Niveau 3 : Technique d'évaluation d'instruments financiers utilisant des données importantes non observables sur le marché.

Un instrument financier est classé au niveau le plus bas du classement des principales données sous-jacentes.

Le tableau suivant présente les instruments financiers à la juste valeur classés selon la hiérarchie des évaluations.

	2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Valeurs mobilières				
Titres disponibles à la vente	254 590	265 758	-	520 348
Prêts	-	267 442	-	267 442
Instruments financiers dérivés	12 511	68 685	1 383	82 579
Total des actifs financiers à la juste valeur	267 101	601 885	1 383	870 369
PASSIF				
Dépôts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	32 367	32 367
Instruments financiers dérivés	3 512	72 606	300	76 418
Total des passifs financiers à la juste valeur	3 512	72 606	32 667	108 785

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

c) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

	2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Valeurs mobilières				
Titres disponibles à la vente	1 162 204	495 564	-	1 657 768
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	194 081	210	-	194 291
Prêts	-	1 163 479	-	1 163 479
Instruments financiers dérivés	2 831	50 423	2 233	55 487
Total des actifs financiers à la juste valeur	1 359 116	1 709 676	2 233	3 071 025
PASSIF				
Dépôts				
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	71 116	71 116
Instruments financiers dérivés	5 780	43 872	907	50 559
Total des passifs financiers à la juste valeur	5 780	43 872	72 023	121 675

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014, il n'y a pas eu de transfert entre niveaux hiérarchiques (aucun transfert en 2013).

d) Variation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3

	2014		2013	
	Dérivés, montant net	Dépôts indexés	Dérivés, montant net	Dépôts indexés
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur au début de l'exercice	(1 326)	71 116	(582)	201 066
Pertes (profits) réalisé(e)s et latent(e)s inclus(es) au poste « Profit net (perte nette) découlant des activités de négociation »	243	(519)	(744)	2 058
Ventes et règlements	-	(38 230)	-	(132 008)
Juste valeur à la fin de l'exercice (actif) passif	(1 083)	32 367	(1 326)	71 116

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

20. Juste valeur des instruments financiers (suite)

d) Variation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 (suite)

	2014		2013	
	Dérivés, montant net	Dépôts indexés	Dérivés, montant net	Dépôts indexés
	\$	\$	\$	\$
Profits (pertes) latent(e) lié(e) aux instruments financiers détenus à la fin de l'exercice et comptabilisés au poste « Profit net (perte nette) découlant des activités de négociation »	(784)	(201)	1 802	(2 179)

e) Principales données non observables sur les instruments financiers de niveau 3

Les instruments financiers de niveau 3 au 31 décembre 2014 sont composés de dépôts indexés et de swaps sur indice couvrant le risque de marché sur ces dépôts. Ils sont évalués à partir d'un modèle d'option sur volatilité. La volatilité des actions ou indices boursiers dont l'intervalle se situe entre 7% et 75% constitue la principale donnée non observable utilisée dans le modèle d'évaluation.

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les risques sont inhérents aux activités de la Banque, mais sont gérés au moyen d'un processus qui permet de les repérer, de les évaluer et de les surveiller de façon continue, sous réserve des limites de risque et d'autres contrôles. Ce processus de gestion des risques est essentiel au maintien de la rentabilité de la Banque, et chaque employé de la Banque est responsable de l'exposition aux risques liés à ses fonctions. La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel. Elle est également assujettie à divers risques liés à ses activités. Le processus de contrôle des risques n'inclut pas les risques d'exploitation comme ceux liés aux modifications de l'environnement, de la technologie et de l'industrie.

Le conseil d'administration a la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques de la Banque. Le comité d'audit et de révision, le comité des risques et le comité des ressources humaines sont responsables d'examiner et de surveiller les politiques de la Banque en matière de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Les comités ne sont formés que d'administrateurs, et les employés, qu'ils soient de la haute direction ou non, sont invités à communiquer avec eux. Chaque comité du conseil présente un rapport au conseil d'administration quant à ses activités. Le comité des ressources humaines et le comité des risques ont été abrogés le 8 décembre 2014.

Le trésorier de la Banque est responsable de gérer les actifs et les passifs de la Banque, et l'ensemble de sa structure financière. Il est également responsable des risques liés au financement et à la liquidité de la Banque.

Les politiques de gestion des risques de la Banque sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la Banque est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soit prise en compte l'évolution des conditions du marché et des produits et services offerts. Grâce à ses normes et à ses méthodes de formation et de gestion, la Banque vise à créer un environnement de contrôle structuré et constructif permettant à tous les membres du personnel de comprendre leurs rôles et obligations.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le comité des risques et le comité d'audit et de révision de la Banque sont responsables de surveiller la conformité aux politiques et procédures de la Banque en matière de gestion des risques, et de passer en revue le caractère adéquat du cadre de gestion des risques auxquels la Banque est exposée en demeurant informés de tous les résultats des examens courants et ponctuels des contrôles et des procédures en matière de gestion des risques mis de l'avant par la fonction d'audit interne.

Le contrôle périodique compris dans le cadre des mesures de contrôle internes de la Banque correspond au processus global en fonction duquel les responsables de l'inspection générale de la Banque mère s'assurent, de façon indépendante et a posteriori, que la Banque exerce ses activités de façon solvable et, plus particulièrement, que le processus de contrôle permanent est efficace et de qualité.

La Banque est exposée à différents types de risques en raison des instruments financiers qu'elle détient.

21.1 Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme la possibilité pour la Banque de subir une perte en raison de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations à son égard.

La valeur exposée au risque pour le risque de contrepartie est mesurée sur la base d'un système interne d'évaluation de l'exposition ; cette valeur est ensuite intégrée au dispositif de mesure du risque de crédit. Cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à certains paramètres, y compris la volatilité, calibrés sur des données de marché historiques. Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un modèle interne qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarios potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transactions de chacune des contreparties à plusieurs points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions. Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge. Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

De concert avec le siège social et les gestionnaires régionaux, les responsables de la gestion des risques du groupe gèrent les risques d'entreprise et de placement. L'équipe responsable des risques d'entreprise gère les risques de crédit des entreprises clientes, surveille toutes leurs transactions et évalue leur risque de crédit. L'équipe responsable du contrôle du risque de crédit passe en revue les autorisations et s'assure de la qualité des données utilisées pour surveiller les activités des clients.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.1 Risque de crédit (suite)

La gestion du risque de crédit est assurée par :

- une politique de crédit axée vers une clientèle sélectionnée à partir de critères financiers rigoureux, privilégiant les produits pour lesquels la Banque jouit d'une expertise reconnue;
- la diversification du portefeuille de prêts de la Banque en fonction des risques sectoriels et de la conjoncture économique, ainsi que par l'établissement de limites de concentration;
- une communication claire des exigences en matière de crédit par l'entremise de directives et de méthodes, et des programmes de formation;
- une délégation des pouvoirs d'autorisation de crédit, fondée sur les compétences de chacun des employés à qui il sont délégués, et clairement documentée;
- un classement et une gestion différenciée des engagements selon leurs cotes de risque;
- un examen continu des risques, qui s'appuie sur des outils informatiques de suivi et sur des comités appropriés qui permettent de déceler rapidement toute dégradation éventuelle, et l'application d'une tarification adéquate;
- des contrôles périodiques des crédits et des processus de gestion confiés à des auditeurs internes;
- des directives en matière d'autorisation qui permettent de limiter le risque couru par la Banque en cas de défaillance d'une contrepartie.

Par ailleurs, la Banque a recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent avoir lieu le même jour entre la Banque et une même contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de clients exercent des activités similaires ou lorsque des activités ayant des caractéristiques économiques semblables peuvent influencer de manière similaire sur leur capacité de s'acquitter de leurs obligations contractuelles. La note 6 des états financiers fournit des informations sur le portefeuille de prêts et acceptations de la Banque.

La plus grande concentration de crédit de la Banque en matière d'instruments financiers dérivés concerne le secteur de l'énergie. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation avec les parties prenantes avec lesquelles elle contracte des instruments financiers dérivés. Ces accords réduisent le risque de crédit en permettant la compensation de toutes les opérations avec une contrepartie donnée.

La Banque a identifié les circonstances où elle est susceptible d'être exposée à un risque de fausse orientation. Ce type de risque a généralement un lien avec une exposition au risque de contrepartie et augmente lorsque la probabilité de défaut de cette dernière s'accroît (corrélation positive défavorable). Un risque courant de cette nature découle de la négociation avec des contreparties de contrats de produits dérivés dont les actifs sous-jacents peuvent inclure des titres de participation émis par ces mêmes contreparties. La Banque a mis en place des processus afin de gérer l'exposition à ce risque.

Le risque de crédit brut auquel la Banque est exposée se répartit entre les actifs financiers au bilan consolidé de la Banque, ses engagements de crédit et les autres éléments hors bilan.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.1 Risque de crédit (suite)

a) Exposition au risque de crédit

Au 31 décembre 2014, l'exposition maximale de la Banque en cas de défaut, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucune augmentation de crédit, s'établit comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts à d'autres banques	318 900	187 560
Valeurs mobilières	520 348	1 852 059
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	295 671
Prêts et acceptations	267 474	1 164 301
Autres actifs	179 187	176 688
	1 285 909	3 676 279
Hors bilan		
Engagements de crédit inutilisés ⁽¹⁾	774 718	7 481 158
Instruments dérivés	152 700	207 296
	927 418	7 688 454
Risque de crédit total	2 213 327	11 364 733

1. Le risque brut sur les engagements de crédit auquel la Banque est exposée représente les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes, y compris celles qui sont révocables sans conditions, les lettres de garantie et les lettres de crédit documentaire.

b) Qualité des actifs

La Banque gère la qualité du crédit des actifs financiers au moyen de cotes de crédit internes. Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des actifs financiers exposés au risque de crédit, en fonction du système interne de la Banque en matière de cotes de crédit. Les montants sont présentés déduction faite des provisions pour dépréciation.

	Valeurs mobilières	Prêts et acceptations	Total 2014	Valeurs mobilières	Prêts et acceptations	Total 2013
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excellent	513 007	44 777	557 784	1 845 700	68 472	1 914 172
Bon	4 637	-	4 637	-	702 199	702 199
Satisfaisant	2 704	222 697	225 401	6 359	392 358	398 717
Inférieur aux normes	-	-	-	-	1 272	1 272
Total de risque de crédit	520 348	267 474	787 822	1 852 059	1 164 301	3 016 360

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.1 Risque de crédit (suite)

b) Qualité des actifs (suite)

Les cotes de crédit internes auxquelles la Banque a recours pour évaluer le risque de crédit sont fondées sur les cotes externes ci-dessous :

Cotes internes	Cotes externes			
	S & P		Moody's	
	De	À	De	À
Excellent	AAA	A-	Aaa	a3
Bon	BBB+	BBB	Baa1	Baa2
Satisfaisant	BBB-	B+	Baa3	B1
Inférieur aux normes	B	C	B2	C
En défaillance	D	D	D	D

c) Actifs financiers reçus en garantie

La Banque détient des garanties sur les prêts et avances consentis à des clients sous forme de participations dans des emprunts hypothécaires, d'autres titres d'actifs enregistrés et de garanties. Les estimations de la juste valeur sont fondées sur la valeur de la garantie évaluée au moment de l'emprunt, et ces estimations ne sont habituellement pas mises à jour, sauf si l'on détermine qu'un prêt fait l'objet d'une perte de valeur individuelle. De façon générale, aucune garantie n'est reçue à l'égard des prêts et des avances consentis à des banques, sauf lorsque les titres sont détenus dans le cadre de prises en pension de titres ou d'emprunts de titre. De façon générale, aucune garantie n'est reçue à l'égard des titres de placement, et aucune garantie de ce type n'était détenue aux 31 décembre 2014 et 2013.

La nécessité d'obtenir des sûretés en support d'engagements de crédit est évaluée au cas par cas en fonction de multiples critères, notamment le type d'emprunteur, sa notation externe et interne, les caractéristiques de l'engagement sollicité. La Banque s'aligne tant sur les politiques de crédit édictées par le Groupe BNP Paribas, que sur les pratiques bancaires ayant cours dans le monde occidental.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que la Banque est autorisée à vendre ou à redonner en garantie totalise 285 \$ millions (4,2 \$ milliards en 2013). Ces actifs financiers reçus en garantie ont été obtenus à la suite des transactions de prêts à la clientèle et d'opérations sur instruments financiers dérivés. Le droit de la Banque de revendre les actifs ou de les affecter de nouveau en garantie dépend des ententes particulières en vertu desquelles ils sont donnés en garantie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.1 Risque de crédit (suite)

d) Actifs pondérés en fonction du risque

Les actifs pondérés en fonction du risque au 31 décembre 2014 établis selon les normes du BSIF se détaillent comme suit :

		2014			
		Valeur comptable	Taux pondéré en fonction du risque	Solde pondéré en fonction du risque	
		\$	%	\$	
Actif					
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		318 900	20-50-100	63 781	
Titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux		517 641	0-20	22 983	
Autres valeurs mobilières		2 707	100	2 707	
Prêts, acceptations et titres achetés en vertu de conventions de revente		267 474	20-50-100-150	22 474	
Autres actifs		189 625	0-20-100-250	113 953	
		1 296 347		225 898	
				Équivalent	
		Montant nominal	Taux pondéré en fonction du risque	pondéré en fonction du risque	
		\$	%	\$	
Instruments de crédit (montant au contrat)		774 718	20-50-100-150	208 363	
				Équivalent	
Instruments financiers dérivés	Montant nominal	Coût de remplacement ¹	Équivalent-crédit	Taux pondéré en fonction du risque	pondéré en fonction du risque
	\$	\$	\$	%	\$
Contrats de taux d'intérêt	37 631	1 390	1 474	20-50	296
Contrats de change	1 565 712	44 277	64 339	20-50	55 653
Autres contrats	1 152 740	36 912	158 998	20-50	142 253
	2 756 083	82 579	224 811		198 202
Total du risque de crédit					632 463
Risque opérationnel					137 938
Actifs pondérés en fonction du risque					770 401

1. Le coût de remplacement représente le coût estimatif au taux du marché de tous les contrats ayant une juste valeur positive.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.1 Risque de crédit (suite)

d) Actifs pondérés en fonction du risque (suite)

Les actifs pondérés en fonction du risque au 31 décembre 2013 établis selon les normes du BSIF se détaillent comme suit :

		2013				
		Valeur comptable	Taux pondéré en fonction du risque	Solde pondéré en fonction du risque		
		\$	%	\$		
Actif						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		187 560	20-50-100	37 899		
Titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux		1 792 556	0-20	25 753		
Autres valeurs mobilières		59 503	100	59 503		
Prêts, acceptations et titres achetés en vertu de conventions de revente		1 459 972	20-50-100-150	920 397		
Autres actifs		199 163	0-20-100-250	156 542		
		3 698 754		1 200 094		
		Montant nominal	Taux pondéré en fonction du risque	Équivalent pondéré en fonction du risque		
		\$	%	\$		
Instruments de crédit (montant au contrat)		6 145 113	20-50-100-150	2 314 975		
		Montant nominal	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Taux pondéré en fonction du risque	Équivalent pondéré en fonction du risque
		\$	\$	\$	%	\$
Contrats de taux d'intérêt		240 528	2 291	2 482	20-50	503
Contrats de change		2 552 648	34 066	63 103	20-50	51 034
Autres contrats		1 628 891	19 130	179 172	20-50	165 060
		4 422 067	55 487	244 757		216 597
Total du risque de crédit						3 731 666
Risque opérationnel						173 163
Actifs pondérés en fonction du risque						3 904 829

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des capitaux propres et les prix du gaz naturel influent sur les produits de la Banque ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la Banque en matière de gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

Élaborées en conformité avec les directives du BSIF, les politiques de la Banque prévoient la stratégie d'intervention et le cadre dans lequel doivent s'inscrire les opérations qui comportent des risques de marché.

Ce cadre précise :

- les directives en matière de choix d'instruments à présenter au bilan ou hors de celui-ci;
- les limites de position visant à restreindre le montant des pertes que subirait la Banque en cas de retournement adverse des conditions de marché. Pour évaluer ces pertes potentielles, la Banque applique des coefficients de risque qu'elle détermine à partir de modèles qui tiennent compte du comportement historique des marchés.

Le contrôle des activités de marché est assuré à plusieurs niveaux et de façon indépendante par le personnel responsable des opérations, par le contrôleur des risques de marché et par un comité de trésorerie auquel participent des membres de la haute direction.

Enfin, les politiques et les procédures de la Banque, ainsi que leur mise en application font l'objet d'examen ponctuels par différentes instances de contrôle, tant à l'interne qu'à l'externe.

a) Risque de taux d'intérêt

La Banque utilise diverses méthodes d'évaluation du risque visant à quantifier l'incidence des variations de taux d'intérêt. Ainsi, étant donné la position d'appariement de la Banque au 31 décembre 2014, l'incidence potentielle avant impôt d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 1 % des taux d'intérêt serait comme suit :

	2014	2013
	\$	\$
Augmentation des taux d'intérêt de 1%		
Incidence sur les produits d'intérêts sur les 12 prochains mois	7 970	3 007
Diminution des taux d'intérêt de 1%		
Incidence sur les produits d'intérêts sur les 12 prochains mois	(7 524)	(9 954)

Il n'y a aucune incidence sur les autres éléments du résultat global.

b) Risque de change

Le risque de change correspond aux pertes que la Banque pourrait subir à la suite de fluctuations défavorables des taux de change. Il provient principalement des activités de négociation et du non-appariement en devises des éléments d'actifs et de passifs au bilan consolidé. Ce risque est surveillé à l'aide de limites nominales. La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés afin de limiter ce risque. Au 31 décembre 2014, une appréciation du dollar canadien de 5% aurait une incidence positive sur le bénéfice avant impôt de 46 \$ (incidence négative de 1 923 \$ au 31 décembre 2013). L'incidence sur les autres éléments du résultat global serait négligeable.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.2 Risque de marché (suite)

b) Risque de change (suite)

Les actifs et passifs en devises étrangères sont détaillés dans le tableau suivant :

	2014			
	USD	EUR	Autres devises	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	120 746	5 242	60	126 048
Prêts et acceptations	(4)	12	-	8
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	30 085	-	-	30 085
Autres actifs	31 899	5	-	31 904
	182 726	5 259	60	188 045
Passif et capitaux propres				
Dépôts	175 739	5 448	158	181 345
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	13 826	-	-	13 826
Autres passifs	14 090	1	-	14 091
	203 655	5 449	158	209 262
	2013			
	USD	EUR	Autres devises	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	91 393	15 890	8 154	115 437
Prêts et acceptations	327 663	4 132	-	331 795
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	7 017	-	-	7 017
Autres actifs	15 392	35	480	15 907
	441 465	20 057	8 634	470 156
Passif et capitaux propres				
Dépôts	880 005	87 366	18 152	985 523
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	9 956	-	-	9 956
Autres passifs	7 684	320	1	8 005
	897 645	87 686	18 153	1 003 484

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.2 Risque de marché (suite)

c) Risque lié au cours boursier

La Banque détient des valeurs mobilières dont la valeur fluctue en fonction du cours boursier. Le risque lié au cours boursier correspond aux pertes financières que la Banque pourrait encourir à la suite de fluctuations défavorables du marché boursier. La Banque conclut des contrats d'instruments financiers dérivés afin de limiter ce risque. Au 31 décembre 2014, une réduction de 5% du cours des valeurs mobilières n'aurait eu aucun effet significatif sur le bénéfice avant impôt (aucun effet significatif au 31 décembre 2013).

21.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne la possibilité de subir une perte si la Banque n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. La politique de la Banque consiste à s'assurer de toujours disposer d'actifs liquides et d'une capacité de financement suffisante pour faire face à ses engagements financiers.

Le cadre de gestion du risque de liquidité comprend notamment :

- une surveillance par le comité de trésorerie composé de dirigeants de la Banque en conformité avec la politique sur les liquidités;
- l'utilisation d'indicateurs de liquidité en conformité avec les limites établies;
- le maintien d'un volume stable de dépôts de base et une diversification des sources de financement;
- un plan d'urgence pour faciliter la gestion en cas de crise.

Le tableau qui suit présente les obligations de la Banque selon leurs échéances contractuelles au 31 décembre 2014.

	2014					
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Dépôts	187 990	-	16 568	16 085	-	220 643
Instruments financiers dérivés	5 457	26 695	26 546	17 191	529	76 418
Autres passifs	51 644	-	-	313	-	51 957
Total du passif	245 091	26 695	43 114	33 589	529	349 018

Le montant maximal que la Banque pourrait être obligée à payer à moins de un an si la totalité des engagements de crédit confirmés étaient utilisés s'élève à 13 847 \$ (3 686 176 \$ en 2013).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

21. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

21.4 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est inhérent aux activités de la Banque. Il constitue le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des procédures, à la technologie ou à des événements extérieurs. Bien que ce risque ne puisse être éliminé, sa gestion est intégrée dans les processus décisionnels de la Banque.

La politique de gestion du risque opérationnel, revue annuellement, définit les rôles et les responsabilités des divers intervenants. Le service du contrôle permanent élabore les normes et procédures de détection, d'évaluation et de suivi des risques opérationnels et il assiste les autres services dans la mise en œuvre de ces normes et procédures. Il recueille et compile les données relatives au niveau de risque des services et rend compte de ses travaux au comité de gestion des risques opérationnels.

La Banque a défini une politique générale de gestion du risque opérationnel qui a été soumise au conseil d'administration et qui définit les objectifs, les principes et la structure globale qui devraient être appliqués partout dans le Groupe BNP Paribas. Cette politique peut être améliorée et développée au moyen de politiques spécifiques couvrant des domaines spécifiques du risque opérationnel, tels que la fraude, la sécurité des technologies de l'information, la sous-traitance ou le plan de continuité.

Les objectifs visés par la politique de gestion du risque opérationnel sont :

- la mobilisation de tous les employés de la Banque au regard de la gestion du risque de contrôle;
- la réduction des probabilités des événements liés aux risques opérationnels qui peuvent menacer : la réputation de la Banque, la confiance des clients et des employés; la qualité de leurs produits et services, la rentabilité de leur activité commerciale et l'efficacité des processus qui sont gérés;
- un bon équilibre entre le risque toléré et le coût d'un système de gestion du risque opérationnel.

La structure de la gestion du risque global s'aligne sur les principes définis par la charte du contrôle interne du Groupe BNP Paribas, tout en fonctionnant avec les premiers et deuxièmes niveaux de défense sous le contrôle prévu par l'inspection générale et dans le cadre de l'approche de la gestion dynamique du risque défini par le contrôle permanent.

22. Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt

L'écart de sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est établi en fonction de la première des dates de renégociation ou d'échéance des éléments d'actif et de capitaux propres et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

22. Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2014, la situation s'établit comme suit :

	2014					Total
	Taux variable	De 0 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Sans incidence	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
En dollars canadiens						
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	373	192 277	-	-	202	192 852
Valeurs mobilières	-	399 924	112 962	-	7 279	520 165
		0,93 %	1,05 %			
Prêts et acceptations	62	265 902	277	385	840	267 466
		3,32 %	4,83 %	4,83 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	404	978	51 112	52 494
Autres actifs	761	145	923	-	73 353	75 182
	1 196	858 248	114 566	1 363	132 786	1 108 159
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts	2 662	1 480	16 416	16 085	2 655	39 298
		1,76 %	0,60 %	0,45 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	149	76	97	62 270	62 592
Autres passifs	-	-	-	-	37 866	37 866
Capitaux propres	-	-	-	-	948 176	948 176
	2 662	1 629	16 492	16 182	1 050 967	1 087 932
Actif net (passif)	(1 466)	856 619	98 074	(14 819)	(918 181)	20 227
Instruments hors bilan	-	(31 031)	15 732	15 299	-	-
Total en dollars canadiens	(1 466)	825 588	113 806	480	(918 181)	20 227
Autres devises						
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	5 312	120 736	-	-	-	126 048
Valeurs mobilières	-	-	-	-	183	183
Prêts et acceptations	-	-	-	-	8	8
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	-	-	30 085	30 085
Autres actifs	13 963	-	-	-	17 901	31 864
	19 275	120 736	-	-	48 177	188 188
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts	7 179	118 515	152	-	55 499	181 345
		0,15 %	0,30 %			
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	-	-	13 826	13 826
Autres passifs	4 728	(13)	-	-	9 376	14 091
	11 907	118 502	152	-	78 701	209 262
Actif net (passif)	7 368	2 234	(152)	-	(30 524)	(21 074)
Total en autres devises	7 368	2 234	(152)	-	(30 524)	(21 074)
Écart global de sensibilité aux taux d'intérêt	5 902	827 822	113 654	480	(948 705)	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

22. Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt (suite)

	2013					
	Taux variable	De 0 à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Sans incidence	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
En dollars canadiens						
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	123	72 000	-	-	-	72 123
Valeurs mobilières	-	1 419 131	367 814	-	65 114	1 852 059
		1,18 %	1,06 %			
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	-	-	-	295 671	295 671
Prêts et acceptations	38 583	787 696	428	5 846	(48)	832 505
		2,32 %	4,97 %	5,14 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	12	1 309	970	46 179	48 470
Autres actifs	-	-	-	-	127 770	127 770
	38 706	2 278 839	369 551	6 816	534 686	3 228 598
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts	221 242	1 217 462	24 850	32 522	9 172	1 505 248
		1,09 %	0,68 %	0,53 %		
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	22	2 707	651	37 223	40 603
Autres passifs	-	-	-	-	60 136	60 136
Dette subordonnée	-	170 000	-	-	-	170 000
		1,78 %				
Capitaux propres	-	-	-	-	919 283	919 283
	221 242	1 387 484	27 557	33 173	1 025 814	2 695 270
Actif net (passif)	(182 536)	891 355	341 994	(26 357)	(491 128)	533 328
Instruments hors bilan	-	1 927	(27 318)	25 391	-	-
Total en dollars canadiens	(182 536)	893 282	314 676	(966)	(491 128)	533 328
Autres devises						
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	33 540	81 897	-	-	-	115 437
Prêts et acceptations	20 343	300 310	10 468	-	674	331 795
		1,29 %	1,66 %			
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	-	-	-	7 017	7 017
Autres actifs	-	-	-	-	15 907	15 907
	53 883	382 207	10 468	-	23 598	470 156
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Dépôts	111 067	867 293	7 371	-	(208)	985 523
		0,15 %	0,29 %			
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	-	162	47	-	9 747	9 956
Autres passifs	-	-	-	-	8 005	8 005
	111 067	867 455	7 418	-	17 544	1 003 484
Actif net (passif)	(57 184)	(485 248)	3 050	-	6 054	(533 328)
Instruments hors bilan	-	(7 232)	7 232	-	-	-
Total en autres devises	(57 184)	(492 480)	10 282	-	6 054	(533 328)
Écart global de sensibilité aux taux d'intérêt	(239 720)	400 802	324 958	(966)	(485 074)	-

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

23. Opérations entre parties liées

Les soldes et les opérations entre la Banque et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas décrits dans la présente note. Les transactions entre la Banque et d'autres parties liées sont décrites ci-dessous.

a) Solde au bilan consolidé

	Banque mère	Autres	2014 Total	Banque mère	Autres	2013 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	318 318	205	318 523	178 825	4 513	183 338
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	11 250	13 416	24 666	8 679	5 116	13 795
Titres acquis en vertu de conventions de revente	-	-	-	295 671	-	295 671
Prêts aux entreprises, aux gouvernements et autres prêts	-	-	-	35 217	257	35 474
Autres actifs	3 030	1 139	4 169	19 464	1 814	21 278
Passif						
Instruments financiers dérivés à la juste valeur	46 407	4 686	51 093	28 252	7 768	36 020
Dépôts	4 195	3 384	7 579	12 696	36 140	48 836
Intérêts et commissions à payer	26	-	26	457	-	457
Autres passifs	852	4 715	5 567	8 401	-	8 401
Dette subordonnée	-	-	-	170 000	-	170 000

Les soldes présentés ci-dessus découlent du cours normal des activités. Les intérêts imputés à des parties liées et courus auprès de ces dernières sont calculés aux taux commerciaux normaux.

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013, la Banque n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses en ce qui concerne les montants à recevoir de parties liées.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

23. Opérations entre parties liées (suite)

b) Produits et charges des parties liées

Les produits et les charges des parties liées ont été comptabilisés selon les conditions habituelles de la Banque :

	Banque mère	Autres	2014 Total	Banque mère	Autres	2013 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts sur les prêts	695	13	708	1 340	63	1 403
Revenus d'intérêts sur les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	1 780	31	1 811	467	136	603
Charges d'intérêts	1 072	186	1 258	2 965	133	3 098
Autres produits	9 930	5 577	15 507	25 463	340	25 803
Charges autres que d'intérêts	1 323	8 381	9 704	3 527	87	3 614

c) Autres engagements envers la Banque mère et les banques affiliées

	Banque mère	Autres	2014 Total	Banque mère	Autres	2013 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Swaps de taux d'intérêt (montant nominal)	-	-	-	94 400	-	94 400
Swaps sur indice (montant nominal)	-	31 784	31 784	-	70 014	70 014
Contrats de change au comptant et à terme (montant nominal)	805 585	-	805 585	1 100 384	8 985	1 109 369
Swaps sur marchandises	94 367	725 473	819 840	136 647	1 024 116	1 160 763
Garanties et crédits documentaires	581 945	41 210	623 155	689 492	85 902	775 394

d) Garanties de la Banque mère et des banques affiliées

Au 31 décembre 2014, la Banque mère garantissait le remboursement du capital et de l'intérêt des dépôts de particuliers, des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des acceptations jusqu'à concurrence d'un montant de 1 \$ milliards (6 \$ milliards au 31 décembre 2013).

De plus, la Banque mère garantit spécifiquement et inconditionnellement le paiement de tout billet libellé en dollars américains et à échéance maximale de 270 jours émis par la Banque sur le marché du papier commercial aux États-Unis, jusqu'à concurrence d'un montant de 750 \$ millions US. Au 31 décembre 2014, des billets en dollars américains totalisant 174 012 \$ ont été émis et classés dans les dépôts à terme de gouvernements et d'entreprises à l'étranger (aucun billet au 31 décembre 2013).

Au 31 décembre 2013, la Banque mère et d'autres banques affiliées garantissaient à la Banque des prêts, des garanties et des lettres de crédits documentaires qu'elle a consentis pour un montant de 4 654 \$. La Banque n'a plus aucune garantie de ce type à la fin de l'exercice 2014.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

23. Opérations entre parties liées (suite)

e) Relations avec les principaux dirigeants de la Banque

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Banque, soit les membres du conseil d'administration et les 5 membres de la haute direction (14 en 2013).

	2014	2013
	\$	\$
Salaires	1 199	3 222
Avantages des employés à court terme	1 124	2 641
Avantages postérieurs à l'emploi (cotisations définies)	28	81
Avantages postérieurs à l'emploi (prestations déterminées)	38	101
	2 389	6 045

Les dirigeants ne faisant pas partie de la haute direction ne reçoivent pas de droits à pension de la part de la Banque.

En 2014, aucune option n'a été attribuée à des membres de la haute direction faisant partie du conseil d'administration en vertu de ce régime.

24. Frais autres que d'intérêts

a) Salaires et avantages sociaux

La Banque a une assurance raisonnable qu'elle se conforme aux conditions rattachées aux subventions selon l'IAS 20 et que les subventions seront reçues.

En conséquence, le poste « Salaire et avantages sociaux » de l'exercice 2014 comprend un montant de 827 \$ comptabilisé comme incitatif fiscal en réduction des charges salariales (1 537 \$ en 2013).

b) Autres charges

	2014	2013
	\$	\$
Commercialisation, communications et marketing	1 056	2 826
Consultation, assurances, technologies de l'information	6 526	11 085
Taxe compensatoire	1 424	917
Charges administratives et autres	1 737	2 507
	10 743	17 335

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

25. Transfert d'engagements clientèles à la Succursale

En date du 1^{er} mai 2014, la Banque a transféré à la Succursale l'ensemble de ses activités à l'exception des éléments suivants :

- le portefeuille de prêts immobiliers garantis par la SCHL;
- le portefeuille de location-financement;
- les prêts douteux nets de la provision spécifique pour pertes sur créances;
- les filiales en propriété exclusive BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières Inc. et BNP Paribas Energy Trading Canada Corp.;
- les billets indexés sur actions.

La Banque applique les directives d'IFRS 3 relatives aux regroupements d'entreprises selon la méthode d'acquisition sauf pour les transactions entre sociétés sous contrôle commun auxquels cas la méthode de continuité des intérêts communs est utilisée. Selon cette méthode, les actifs et passifs de la société acquise sont comptabilisés au sein de la société acquéreuse à leur valeur nette comptable à la date du transfert. La différence entre la considération nette payée, soit la juste valeur des actifs et passifs transférés à la date de transfert, et la valeur comptable des actifs et passifs transférés a été comptabilisé dans les capitaux propres de la Banque au compte « Réserve ».

L'excédent de la juste valeur sur la valeur comptable des actifs et passifs transférés s'élève à 7 269 \$ et se décompose comme suit :

	\$
Actifs vendus	
Prêts et acceptations	1 055 779
Intérêts et dividendes à recevoir	2 131
Immobilisations corporelles	7 429
Autres actifs	697
	1 066 036
Passifs transférés	
Dépôts	1 085 630
Acceptations	350
Autres passifs	22 028
	1 108 008
Passif net transféré	41 972
Considération nette payée	(34 703)
Excédent de la juste valeur sur la valeur comptable des actifs et des passifs transférés	7 269

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Aux 31 décembre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

26. Événements subséquents

Le 17 décembre 2014, la Banque mère, à titre d'actionnaire unique, a approuvé une réduction du capital-actions ordinaires d'un montant de 373 819 \$. Au cours du premier trimestre 2015, la Banque a obtenu les approbations réglementaires nécessaires à cette réduction. Après la réduction effectuée le 9 avril 2015, le capital-actions ordinaires s'élève à 158 714 \$. La Banque s'assure de maintenir en tout temps un niveau de capital suffisant au respect des différents ratios de capital réglementaire.

Information sur les filiales

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars canadiens)

Nom des filiales	Adresse des sièges sociaux	Valeur comptable des actions avec droit de vote détenues par la Banque (au coût)	Pourcentage du capital social émis et payé détenu par la Banque
BNP Paribas (Canada) Valeurs mobilières Inc. ¹	1981, av. McGill College Montréal, Québec H3A 2W8	1 500 \$	100%
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp. ²	335, 8th Avenue SW Bureau 1230 Calgary, Alberta T2P 1C9	34 353 \$	100%

1. BNP Paribas (Canada) Valeurs mobilières Inc. est un courtier en valeurs mobilières avec permis d'exercer ses activités dans toutes les provinces canadiennes.

2. BNP Paribas Energy Trading Canada Corp. exerce une activité de négociation dans le secteur de l'énergie au Canada.

Renseignements supplémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars canadiens)
(non audité)

Revenu net d'intérêt et encours moyens :

	Encours moyen	Intérêts et dividendes	Taux
	\$	\$	%
ACTIF			
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	283 572	2 176	0,77
Valeurs mobilières	1 335 148	13 892	1,04
Prêts hypothécaires	6 122	313	5,11
Prêts à des entreprises et des gouvernements et autres prêts	854 502	19 011	2,22
Actifs productifs d'intérêts	2 479 344	35 392	1,43
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	355	-	-
Autres actifs	175 162	1 291	0,74
	2 654 861	36 683	1,38
PASSIF			
Dépôts			
Entreprises et gouvernements	1 397 976	9 107	0,65
Institutions de dépôts	41 595	62	0,15
Dette subordonnée	162 082	2 826	1,74
Passif productifs d'intérêt	1 601 653	11 995	0,75
Acceptations	355	-	-
Autres passifs	112 801	1 371	1,22
Capitaux propres	940 052	-	-
	2 654 861	13 366	0,50
Revenu net d'intérêt		23 317	0,88

Les renseignements fournis ont été préparés par la Banque et sont présentés aux fins d'analyse complémentaire.

Renseignements supplémentaires

Au 31 décembre 2014

(en milliers de dollars canadiens)
(non audité)

Tableau des actifs pondérés présentés par tranche de risque :

	0 %	20 %	50 %	100 %	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs (valeur comptable)						
Trésorerie et équivalents de trésorerie et dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	-	318 899	-	1	-	318 900
Titres émis ou garantis par les gouvernements fédéral ou provinciaux	402 727	114 914	-	-	-	517 641
Autres valeurs mobilières	-	-	-	2 707	-	2 707
Prêts, acceptations et titres achetés en vertu de conventions de revente	-	-	44 776	222 698	-	267 474
Autres actifs	83 709	-	-	100 558	5 358	189 625
Total des actifs	486 436	433 813	44 776	325 964	5 358	1 296 347
Hors bilan						
Instruments de crédit (montant au contrat)	-	345 826	100	379 125	49 667	774 718

Tableau des actifs financiers reçus en garantie :

	Gouvernements	Institutions financières	Entreprises	Total
	\$	\$	\$	\$
Sur engagements bilan	222 680	-	45 676	268 356
Sur engagements hors-bilan	16 017	-	1 060	17 077
Total	238 697	-	46 736	285 433

